

à lire

C'était une idée des libéraux

Le premier ministre Lévesque a fait savoir hier que la solution mise en application par son gouvernement concernant la part de Montréal dans le déficit olympique n'était en fait que l'application de mesures envisagées dans le temps par l'administration libérale qui aurait été au courant de la précarité de la situation financière de la métropole. **page B-1**

La fin d'une époque de pêche

Pendant des décennies, le golfe Saint-Laurent a alimenté en poissons de fond les flottes de pêche de plus d'une dizaine de pays. On y a tellement pêché le sébaste et la morue qu'il n'en reste plus suffisamment pour les navires hauturiers canadiens. Les contingents de pêche pour 1977 sont si bas que désormais, seules les petites et moyennes flottes côtières pourront pêcher dans le golfe. **page D-2**

Enfin un gain des Nordiques

Les Nordiques ont retrouvé le chemin de la victoire, hier soir, au Minnesota, après quatre revers consécutifs, mais la victoire pourrait être coûteuse, puisque le joueur de centre Serge Bernier pourrait venir rejoindre Marc Tardif et Réal Cloutier sur la liste des blessés. **page C-1**



Le Soleil, Gilles Lafond

Un jeune courageux

Tant de gens bien portant redoutent à ce point de pratiquer une quelconque activité physique qu'on pourrait s'étonner de l'acharnement d'un jeune handicapé, Eric Brassat qui, âgé de neuf ans et amputé d'une jambe, pratique allégrement la natation (il y excelle), le ski de fond, et pense maintenant à tenter sa chance sur des patins. Jacques Drapeau rapporte cet exploit dans la page loisirs, où il propose aussi "la grande aventure" aux skieurs de randonnée. **page B-3**

ce soir

ARTS: "Pierre et le loup", conte en musique interprété par Louise Dussault, l'Orchestre symphonique de Québec et les jeunes danseurs de l'Académie de Ballet de Sainte-Foy — Au centre municipal des congrès.
TELE: Au 11, "Le Magicien d'Oz", le film qui a lancé Judy Garland. Au 4, "Un Tramway nommé Désir", avec Marlon Brando. A 19h30, dans chaque cas.

météo

Chutes de neige totalisant environ cinq centimètres. Aperçu pour demain: dégelage, sauf dans le Bas-Saint-Laurent, où il continuera de neiger. **Détails, page D-8**



Mort de Mme Diefenbaker

Mme Olive Diefenbaker, soutien et compagne de l'ex-premier ministre du Canada au cours des 20 dernières années, est décédée hier à l'âge de 74 ans à sa demeure d'Ottawa. **page C-6**

Le Noël des détenus

Même s'ils sont derrière les barreaux, les quelque 500 pensionnaires des deux prisons de Québec célébreront eux aussi la fête de Noël. Une centaine d'entre eux ont obtenu la permission d'aller dans leur famille. Quant aux autres... Il y aura les visites et l'atmosphère que l'on s'est efforcé de créer derrière les grilles. **page A-3**

Les Jaros n'existent plus

Les Jaros de Beauce ont fermé boutique, hier, lorsque leur propriétaire s'est vu dans l'impossibilité de déménager l'équipe dans une autre ville. André Veilleux aurait englouti la somme de \$300,000 en 19 mois dans cette aventure. **page C-1**

peut-on encore

sauver l'école?

Seule une école ouverte à une véritable participation pourra permettre aux jeunes de devenir des êtres libres, dit Soeur Thérèse Sasseville dans le cinquième et dernier article d'une série. **page A-5**

sommaire

| | |
|--------------------------|------------|
| Annonces classées | D-8 à D-13 |
| A Québec aujourd'hui | D-7 |
| Arts et lettres | D-6 et D-7 |
| Bandes dessinées | D-14 |
| Bridge | D-12 |
| Carrières et professions | C-7 |
| Consommation | A-11 |
| Décès | D-15 |
| Economie-finances | D-2 à D-4 |
| Feuilleton | D-11 |
| Horoscope | D-13 |
| Information régionale | B-2 |
| Loisirs | B-3 |
| Monsieur québec | A-7 |
| Mots croisés | D-9 |
| Mot mystère | D-8 |
| Page documentaire | A-5 |
| Sport | C-1 à C-5 |
| Télévision | D-5 |

Le CAD a des dossiers sur 30,000 Québécois

par Roger BELLEFEUILLE

Des renseignements sur quelque 30.000 citoyens du Québec sont colligés sur des fiches encore confiées au Centre d'analyse et de documentation (CAD), cet organisme plus ou moins occulte mis sur pied pour l'entourage politique de l'ancien premier ministre Bourassa à la suite de la crise d'octobre.

Sur ce nombre, se trouvent des syndicalistes, des enseignants, des journalistes, les noms de gens, bref, ayant des activités de portée "stratégique".

Le même centre s'est constitué une banque d'environ 7.000 dossiers sur divers groupes ou associations.

Le CAD a encore un personnel d'une dizaine de personnes, sous la direction de M. Gilles Néron.

C'est l'information plus ou moins surprenante livrée par le premier ministre, M. René Lévesque, devant la presse parlementaire, hier, à l'issue de la réunion hebdomadaire de son conseil des ministres.

Le premier ministre lui-même a confié avoir fait une première visite à ce centre de collecte d'informations, mardi, en compagnie de quelques autres de ses collègues.

A son avis, l'existence même du CAD a été quelque peu "dramatisée".

Situé dans l'immeuble même du

conseil exécutif (complexe J), M. Lévesque a signalé que les locaux ressemblaient en fait à un véritable "bunker" ou place forte, dont une des pièces est tapissée de feuilles de plomb pour fins d'insonorisation.

Quant aux fiches elles-mêmes, le premier ministre avouant sa curiosité, en a consultées quatre ou cinq.

A son avis, elles ne contiennent rien sur la vie privée des citoyens ainsi fichés. En d'autres termes, pour utiliser l'expression même du premier ministre, inutile d'y chercher des détails de nature "croustillante", dans le genre de certaines informations recueillies par le FBI sur la vie

personnelle d'hommes politiques américains.

Espionnage

En outre, de préciser le premier ministre, le Centre d'analyse et de documentation ne s'est jamais livré à de l'espionnage, n'ayant aucun agent de ce titre à son service, ni à l'écoute électronique.

Plus tôt dans la journée, à l'Assemblée nationale, le leader parlementaire de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, avait déclaré avoir eu la

(Suite à la page A2, 2e col.)



Enfin député

La candidate du Parti québécois dans la circonscription de Hull, Mme Jocelyne Ouellet, a finalement appris hier qu'elle serait députée. Un recomptage judiciaire lui a donné la victoire par une marge de deux voix seulement sur le libéral Oswald

Parent, le député sortant. Mme Ouellet aura donc attendu cinq semaines pour obtenir le siège qui avait été accordé à M. Parent, le soir de l'élection du 15 novembre. **Détails, page B-1**

Tardif met la hache dans les engagements de Goldbloom

par Pierre CHAMPAGNE

Parce que la caisse de son ministère est vide, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a annoncé, hier après-midi, que le gouvernement avait décidé d'interrompre immédiatement la majorité des subventions dites d'équilibre budgétaire et de mettre la hache dans les \$106,000,000 d'engagements qu'avait contractés le ministre précédent, M. Victor Goldbloom, en ce qui concerne les subventions accordées pour la construction des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

La caisse du ministère n'est pas complètement vide. Elle ne l'est qu'en ce qui concerne les subventions discrétionnaires. Celles-ci sont généralement accordées à trois types de requêtes: pour fins de prévention des incendies; pour des demandes d'équilibre budgétaire; pour les demandes concernant la construction des systèmes d'aqueduc et d'égouts.

Equilibre budgétaire

Trois cas précis échappent à l'interruption immédiate des subventions d'équilibre budgétaire pour les municipalités:

1) pour compléter les subventions statutaires insuffisantes à l'occasion de regroupements, fusions, annexions urbaines et ce, en attendant que la loi soit amendée. Les cas de Gatineau et de Jonquière, par exemple, devront faire l'objet de sollicitude;

2) à l'occasion d'un désastre majeur tels l'incendie d'une usine, un glissement de terrain, etc., ayant pour effet de priver d'une façon substantielle une municipalité des revenus qu'elle avait prévus pour l'année en cours ou d'augmenter brusquement et fortement ses dépenses;

3) à l'occasion de l'implantation de politiques gouvernementales en milieu municipal (évaluation foncière, loi de l'aménagement, politiques de régionalisation).

Aqueduc et égouts

En ce qui regarde les demandes de subventions pour les systèmes d'aqueduc et d'égouts, le ministère:

a) honorera les engagements déjà approuvés par le Conseil du trésor ou par le Conseil des ministres, sauf ceux de plus d'un an qui n'ont pas donné lieu à des suites concrètes;

b) honorera également les engagements du ministre qui ont donné lieu à des travaux déjà terminés ou déjà substantiellement avancés. Il demandera aux ingénieurs du Service de protection de l'environnement de déterminer cas par cas cette notion de "substantiellement avancés";

c) subventionnera les projets qui font l'objet d'une ordonnance des Services de protection de l'environnement et qui visent spécifiquement des

(Suite à la page A2, 1re col.)

Le Canada sera plus prudent dans son commerce nucléaire

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a annoncé, hier, que l'exportation d'uranium et la vente de réacteurs nucléaires canadiens seraient dorénavant soumises à des exigences beaucoup plus sévères en matière de garanties contre l'utilisation de la technologie et de l'uranium canadiens à des fins non pacifiques.

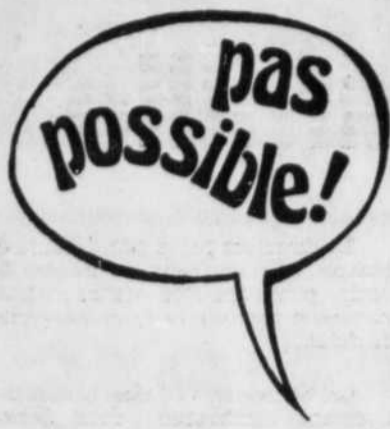
Dans une déclaration aux Communes, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a précisé qu'aucun pays ne pourrait s'approvisionner en uranium au Canada à moins qu'il ne soumette l'ensemble de son programme nucléaire aux garanties imposées par le Canada.

A l'avenir, la vente de réacteurs

de type CANDU et la livraison d'uranium seront limitées aux seuls Etats non dotés d'armes nucléaires qui auront ratifié le Traité sur la non-prolifération ou qui acceptent d'assujettir leur programme à des garanties internationales.

Cela implique que le Canada cessera toute livraison à destination de tout Etat non doté d'armes nucléaires qui déclencherait une explosion atomique, comme ce fut le cas de l'Inde il y a deux ans.

Des garanties avaient en effet été énoncées par le gouvernement en décembre 1974, à la suite de l'explosion atomique à laquelle s'était livré l'Inde et de la suspension subséquente des livraisons de (Suite à la page A2, 3e col.)



Adorables poupées

"Qu'est-ce que je devrais donner pour Noël à ma nièce Ange-Aimée? Une poupée qui marche ou une poupée qui parle?"

Distraitement, je répondis: "Une poupée qui dit maman quand on la couche."

Herménégilde me regarda aussi curieusement que si je lui avais dit que j'ai déjà vu les Expos gagner trois parties d'affilée. "Mais ça n'existe pas. Je n'ai vu ça annoncé nulle part."

— "Brassens, voyons, tu ne connais pas Brassens?"

— "Il vend des jouets ton Brassens? Où ça?"

Pauvre Herménégilde, sa profonde naïveté n'a de comparable que son ignorance de ce qui lui est étranger comme la chanson, le

cinéma et les romans, toutes choses frivoles à son esprit. Mais je l'aime bien ce brave comptable.

Nous nous complétons. Une fois l'an il fait mes rapports d'impôt et le reste du temps je le dépanne dans les petits problèmes quotidiens comme l'auto qui ne part pas l'hiver ou un fusible qui a sauté.

Gégilles — c'est le doux surnom qu'on lui a donné dans sa famille — sortit une chemise de son "attaché-case" noir.

Il brandit un volumineux dossier de coupures de presse bien collées sur des pages blanches portant la date et la provenance. Je regardai de plus près. C'étaient des extraits d'annonces comme on en retrouve même dans LE SOLEIL, "cet excellent quotidien, etc".

"Tu vois ici c'est la poupée 'Baby loves you'. Elle marche quand on lui serre la main. Celle-là c'est Cher, avec cheveux longs, cils et ongles. Qu'en penses-tu?"

Je n'eus, heureusement, pas le temps de répondre. Il brandissait la description de "Alive", celle qui boit et mange.

Il y avait aussi celle qui pleure et se berce. Et celle qui "souffle la chandelle, joue de la flûte et fait des ballons".

J'allais lui demander si dans toute sa documentation il n'y avait pas une poupée qui était, tout simplement, une poupée, quand il m'interrompit: "Et la poupée qui prie, tu crois que c'est catholique?"

"Ca dépend, elle prie avant, après ou à la place de? Tout est là Gégilles. La prière n'a jamais remplacé la vertu et dans le doute les poupées doivent s'abstenir."

Il ouvrit une large bouche, essayant en vain de déchiffrer mes propos. Lui qui perce les mystères des tables d'impôt, il ne connaît

rien aux poupées. Pas étonnant qu'il ait une bonne demi-douzaine de miouches.

"Et les Barbies, as-tu pensé aux Barbies?"

Il ouvrit de nouveau le sinistre "attaché-case" et en sortit une autre chemise. "Là, mon vieux, c'est plus compliqué. Barbie articulée, Barbie ballerine ou Barbie hawaïenne? Je ne sais plus."

Je risquai, jetant un coup d'oeil sur l'"attaché-case" et un autre sur ma montre: "Et les accessoires de Barbie?"

"Écoute j'ai bien pensé à la piscine mais mon beau-frère vit dans un quatrième et n'a ni les moyens, ni l'espace pour en installer une. Ange-Aimée ne comprendra jamais pourquoi sa Barbie vit plus luxueusement qu'elle. Et je ne peux non plus offrir un manteau de fourrure à Barbie quand ma sœur supplie depuis cinq ans son mari de lui en acheter un."

Je promis d'y réfléchir et nous passâmes à un sujet qui me fait rêver, les placements, les achats d'actions, d'obligations. On ne sait jamais peut-être qu'à la prochaine convention collective j'aurai les moyens de me familiariser avec la Bourse.

Deux jours plus tard, je croisai Herménégilde à la banque. "C'est réglé, m'annonça-t-il, fièrement. Je lui ai acheté un G.I. Joe."

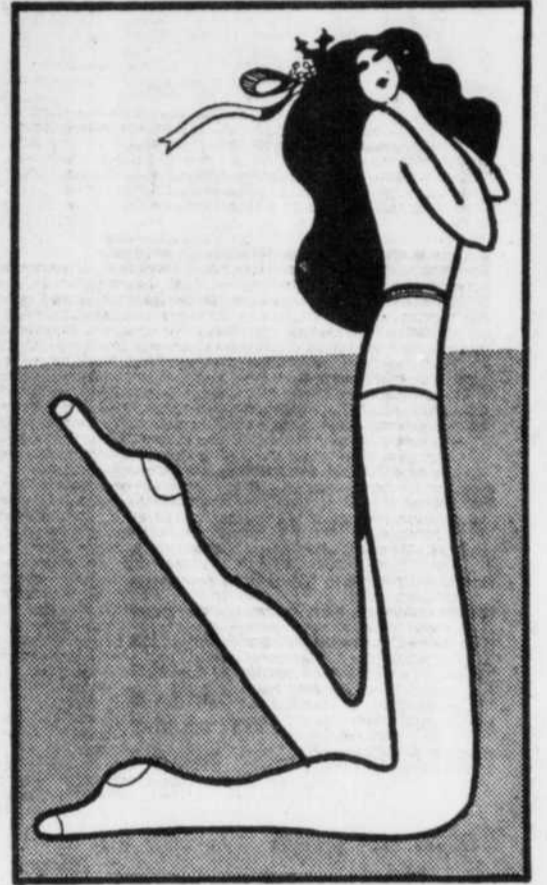
— "Un G.I. Joe à une petite fille?"

— "Oui, je l'ai échappé belle. Je me suis souvenu à temps que ma sœur est maintenant féministe."

N.B.* Authentique, la poupée "Bonne fête" fait tout ça. Mais j'ignore si elle peut allumer les bougies elle-même.

Le père Plexo

des cadeaux emballants pour Noël

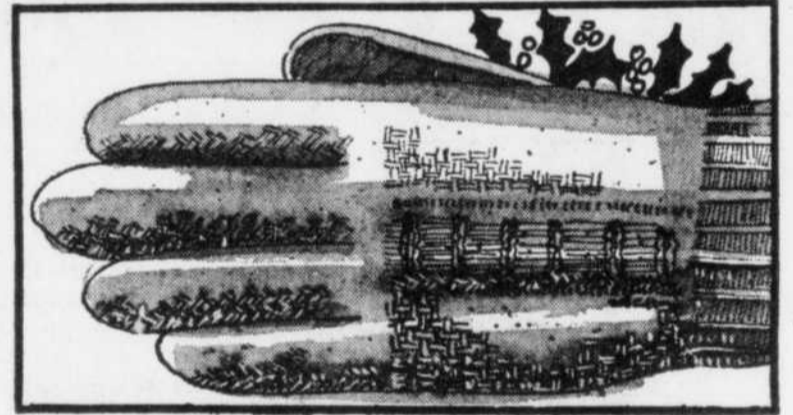


le super collant "Tout Dim"

Notre importation exclusive... assure un ajustement parfait... s'étire en beauté et en souplesse... galbe aux couleurs du temps. M.L.T.L., \$1.29

le shetland se câble

...et intercale les côtes tout partout. Se place sportivement sur une jupe... prêt à plaire sur un chemisier. Exclusivement pour nous en bleu, rouge, marine, blanc, vin ou rouille. P.M.G., \$20.



les gants de laine

Tricotés en fantaisie dans la douceur de la laine... se font tout chauds. Paume en peau de porc surpiquée. En gris ou chameau. P.M.G., \$8.99



Il ne se fait pas beaucoup d'élevage de moutons en plein cœur de la ville de Cincinnati. Ceux que nous voyons ci-dessus avaient été réquisitionnés pour le tournage d'un film publicitaire pour une compagnie d'autobus. Eh bien! si vous n'avez pas plongé dans un profond sommeil en les comptant, il y en a 201.

Tardif met la...

(Suite de la première page)

cas où la santé des populations est concernée de façon immédiate.

"Pour les autres cas, je considère qu'ils appartiennent à l'orientation future du ministère à cet égard et ils seront traités à partir de zéro", a déclaré le ministre des Affaires municipales lors de sa déclaration ministérielle.

"Nous sommes actuellement à mettre la dernière main à de nouvelles règles du jeu en matière de subventions d'aqueduc et d'égouts", a ajouté le ministre.

"Le but poursuivi est essentiellement de rendre le moins discrétionnaire possible ce type de subventions. Il ne s'agit pas seulement de mettre fin à ces pèlerinages à Québec, humiliants pour les conseils municipaux, mais il s'agit d'abord de rendre ce programme financier le plus intégré possible, d'une part à une saine administration financière et d'autre part à une politique d'aménagement du territoire et d'habitation", a précisé le nouveau titulaire du ministère.

"D'ici à quelque temps, au début de l'année à venir, tout le détail du nouveau système sera finalisé et je le ferai alors connaître. Pour l'instant, j'inviterai les conseils municipaux à comprendre la situation financière dans laquelle je me suis trouvé en arrivant au ministère des Affaires municipales et à patienter jusqu'à ce que ces programmes repartent sur des bases plus justes et objectives."

le saviez-vous?

La peste noire qui s'est abattue en Europe à partir de l'Asie au XIV^e siècle avait tué plus de tiers de la population mondiale (UPI).

Le CAD a des...

(Suite de la première page)

certitude, à un moment, que sa ligne téléphonique était "branchée".

Toutefois, en plus de renseignements de nature administrative ou professionnelle, des fiches ou des dossiers s'enrichissaient "d'émanations" de dossiers de police.

L'activité principale de ce centre, toujours selon M. Lévesque, consistait à recueillir de l'information à caractère politique à partir des journaux et des émissions de nouvelles ou d'affaires publiques radio-télédiffusées. Cette documentation écrite et sonore était gardée pendant une période de trois mois.

Aucun membre du conseil exécutif, logé aussi au complexe J, n'aurait eu accès selon l'information donnée à M. Lévesque, à ces fiches, dossiers ou autre documentation.

Seul le personnel politique de l'entourage de l'ancien premier ministre y aurait eu accès.

Une décision

Pour le moment, le gouvernement Lévesque n'a pris aucune décision quant au sort réservé au CAD.

Trois ministres sont chargés à l'heure actuelle d'étudier le problème et de faire rapport éventuellement au Conseil des ministres, soit MM. Marc-André Bédard (Justice), Robert Burns (Réforme parlementaire) et Claude Morin (Affaires intergouvernementales).

Entre-temps, il ne faudrait pas s'étonner que les organismes soucieux des droits des citoyens exigent des gestes très précis de la part du nouveau gouvernement à cet égard.

Le premier ministre a indiqué pour sa part que les fiches et dossiers actuellement au CAD pourraient être finalement détruits, en tout ou en partie, après examen plus approfondi.

Le Canada sera...

(Suite de la première page)

matériel canadien pour la construction d'une centrale nucléaire dans ce pays.

Toutefois ces garanties ne prévoyaient pas le cas des pays qui s'approvisionnent en matériel nucléaire auprès d'autres fournisseurs que le Canada et qui étaient libres d'en user comme ils l'entendaient. Désormais, le Canada refusera d'exporter sa technologie nucléaire ou son uranium à moins que le pays importateur ne s'engage à soumettre tout son programme à certaines garanties assurant le Canada que sa technologie ne sera pas détournée à des fins non-pacifiques.

Au cours d'une conférence de presse, le ministre a expliqué que la politique canadienne avait pour objectif d'éviter que le Canada puisse contribuer à la prolifération des armes nucléaires tout en satisfaisant les besoins en technologie et en uranium des pays qui veulent les utiliser pour leur développement à des fins pacifiques.

"Il s'agit, a-t-il déclaré, d'équilibrer les besoins énergétiques, les progrès de la technologie qui, quoique nous fassions, mettront la capacité nucléaire et la nécessité d'établir un cadre international sain qui freinera la dissémination des armes atomiques sans toutefois négliger les aspirations économiques légitimes des pays souverains."

Ce resserrement des garanties en matière d'exportation de la technologie nucléaire canadienne était réclamé depuis plusieurs mois par les partis d'opposition, en particulier depuis l'affaire de la vente de réacteurs CANDU à l'Argentine et à la Corée du Sud.



le pyjama Bonsoir... sa fragrance

Notre importation d'Angleterre... le pyjama Bonsoir, tranché de rayures trois tons. Mélange le coton au polyester pour être impeccable. Pantalon à taille élastique et boutonnée. Bons rêves... en gris/vert ou gris/vin, tailles A, B, C, D, \$20.

Sa fragrance Kanon... le trio de savons \$8.50, la lotion après-rasage \$7., l'eau de Cologne \$9.



nous emballerons votre idée dans notre boîte cadeau!

simons

place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy

MAGASINEZ EN SOIRÉE

Nos magasins sont ouverts jusqu'à 9h. p.m. du lundi au samedi à Ste-Foy. Du lundi au vendredi à Québec.

Pour les 499 "pensionnaires" de l'Etat à Québec

Noël se célèbre en prison comme en famille



Orsainville: un arbre de Noël, des murs de béton et des fils barbelés.

par Guy DUBE

La Noël 1976 pour les 487 pensionnaires du Centre de détention de Québec (prison d'Orsainville), ça se fête en famille pour 80 d'entre eux qui ont obtenu un congé spécial de cinq jours, mais ça se fête également en prison pour les autres.

Et, pour la première fois dans les annales de cette prison, des visites-contact seront permises la journée de Noël pour 110 des 407 pensionnaires qui n'ont pu bénéficier du congé spécial des Fêtes.

Contrairement à la Maison Gomin (prison des femmes) qui "fermera" en quelque sorte ses portes du 23 au 27 décembre, puisque ses 12 pensionnaires ont toutes obtenu la permission de visiter leur famille, la prison d'Orsainville grouillera d'activités, la veille et la journée de Noël.

Le 24 décembre, à 12h30, c'est le début du réveillon où la dinde est à l'honneur au milieu d'un menu que les détenus et prévenus ont eux-mêmes choisis.

D'ailleurs, tout le programme d'activité des Fêtes a été préparé par les pensionnaires et accepté par le conseil d'administration.

Du 23 décembre au 3 janvier, des longs métrages seront projetés. Les téléviseurs resteront ouverts jusqu'à la fin des émissions.

Le 25 décembre, Mgr Raymond Lavoie, aumônier des centres de détention de Québec, célébrera la messe à 10 heures.

Le ministère de la Justice, de son côté, offrira \$3 à chaque pensionnaire, la journée de Noël, et le même montant au Jour de l'an.

Quant à la direction de la prison, elle donne la permission aux détenus de faire apporter leurs tourne-disques et leurs disques, du 23 décembre au 4 janvier.

Elle donne également une visite de plus par semaine, soit trois au lieu de deux.

Au lieu de trois jours de congé comme l'an dernier, les détenus ont droit cette année à près de cinq jours, soit du 23 décembre (9 heures) au 27 décembre (14 heures).

Cette expérience de congé spécial s'est avérée très bonne, au cours des dernières années. L'an dernier, par exemple, 60 en avaient bénéficié et tous les pensionnaires étaient revenus au bercail comme ils l'avaient promis.

Par ailleurs, une quinzaine de détenus recevront un cadeau assez spécial: ceux dont les peines devaient se terminer entre le 24 et le 28 décembre ont été libérés le 23. Ceux dont les peines devaient se terminer entre le 31 décembre et le 5 janvier seront libérés le 30 décembre.

Quant à l'expérience des visites-contact, c'est une "première" pour le temps des Fêtes, au Centre de détention de Québec.

Le directeur de l'institution, M. Gilles Blanchard, a expliqué au SOLEIL que 110 détenus se prévaudront de cette autorisation spéciale, le jour de Noël, dans le gymnase de la prison.

Aucune relation sexuelle ne sera tolérée. "Ça permettra au détenu de voir sa famille ou ses amis de près. Il n'y aura plus de vitre pour les gêner", a précisé M. Blanchard.

Le directeur pense par ailleurs à pouvoir, dans les mois ou années à venir, permettre des visites-contact régulières pour une certaine catégorie de détenus.

Les décorations de Noël sont relativement nombreuses dans cette prison.

D'abord, un énorme sapin illuminé a été installé par les détenus eux-mêmes à l'extérieur, près des bureaux de l'administration.

A l'intérieur, une brève visite nous a permis de découvrir quelques sapins et décorations dans les salles communes ou dans les corridors.

Assez pour rappeler que Noël peut facilement sauter par-dessus les murs d'une prison pour se fêter chaleureusement, même en l'absence des êtres chers.

A la Maison Gomin

A la prison des femmes, boulevard Saint-Cyrille, à Sainte-Foy, les 12 pensionnaires de l'institution bénéficieront toutes d'un congé des Fêtes, du 23 au 27 décembre.

L'an dernier, deux seulement sur 10 avaient obtenu une telle permission. Les pensionnaires actuelles, qui sont âgées de 20 à 27 ans, ont presque toutes des enfants.

Dans la majorité des cas, elles purgent des sentences pour fraudes.

Le personnel de 30 surveillants (21 femmes et neuf hommes) sera donc réduit au minimum, cette année. La prison opérera quand même, au cas où la police y emmènerait de nouvelles pensionnaires durant cette période.

L'an dernier, il y a eu messe de minuit, réveillon et échanges de cadeaux. La fête s'était terminée à 3 heures du matin.

Sur les 12 détenues, sept purgent des sentences de près de trois ans.

La plupart d'entre elles occupent leur temps libre à l'artisanat (céramique et tricot). A la fin de novembre dernier, elles ont tenu une exposition d'artisanat qui a rapporté une cinquantaine de dollars environ à chacune des exposantes.

C'est avec cet argent que les détenues pourront offrir des cadeaux à leurs enfants ou parents, le soir de Noël.

Il y a un roulement de 350 à 370 femmes dans cette institution, chaque année. Sur 27 chambres, une moyenne de 14 sont occupées quotidiennement.

La très grande majorité des pensionnaires n'y demeurent donc que quelques jours.

C'est Pauline Maheu, de la communauté des Soeurs du Bon Pasteur, qui administre la Maison Gomin, ce "château" que l'on aperçoit en retrait, sur le boulevard Saint-Cyrille, et dont la construction remonte à 1931.

A ce moment-là, la communauté avait obtenu le contrat d'administration de la prison et 12 soeurs y vivaient en permanence.

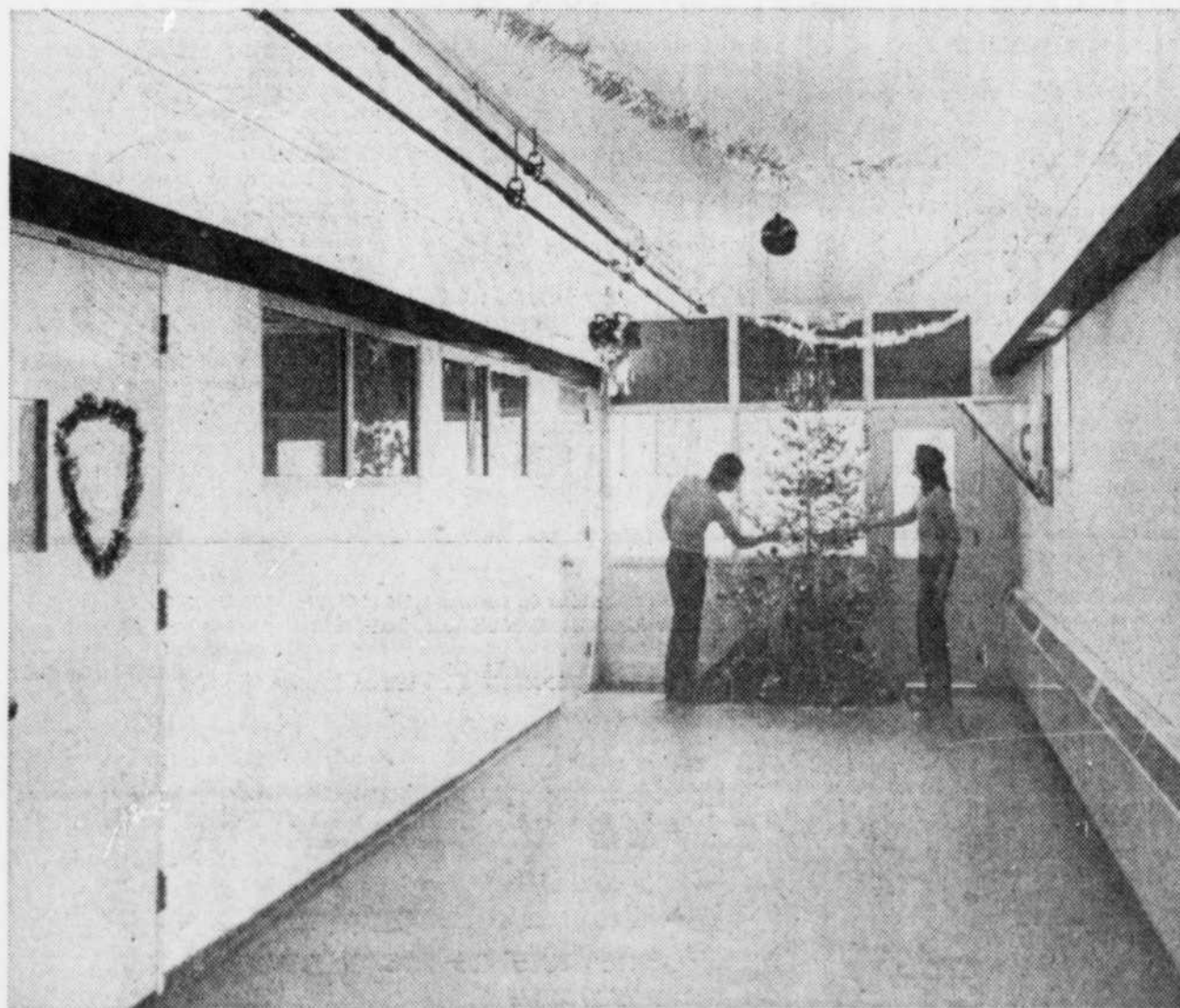
Le contrat s'est terminé en 1972 et les cinq religieuses qui travaillent encore à la Maison Gomin sont des fonctionnaires provinciales, au même titre que les autres employés civils. L'âge moyen du personnel est maintenant de 30 ans, personnel qui a été renouvelé par soeur Maheu au cours des trois dernières années.



Bien des prisonniers n'aiment pas rester à ne rien faire.



Comme à Orsainville, la poterie a sa place à la Maison Gomin.



Des détenus décorent un sapin de Noël.

Votre succès,
 ça s'annonce
 dans
LE SOLEIL

A LOUER
 ENTREPÔTS - BUREAUX
 Locaux industriels
 et commerciaux
ROUSSIN & FRÈRES INC.
 Informations: 651-9443

REMY BEAULIEU
& ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
 376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
 (En haut Société des Alcools)

le spécial
de la semaine
15% DE RABAIS
 SUR TOUT DEVELOPPEMENT DE DIAPOSITIVES
 OU PHOTOS-COULEURS. EXEMPLES:
 Développement film diapositives 136
 20 poses, rég. \$1.95. En spécial \$1.65
 Développement film photos-couleurs 6-126 et 6-110
 12 poses, rég. \$4.49. En spécial \$3.79
 20 poses, rég. \$7.05. En spécial \$5.99
 au royaume de la
Caméra
 359 est. boul. Charest
 529-2557
 STATIONNEMENT GRATUIT
 CARTES CHARGE X OU MASTER CHARGE ACCEPTÉES

VENTE / LOCATION / ENTRETIEN
chauffe-eau

 CASCADE 40 location: \$2.50 par mois
 CASCADE 60 location: \$3.00 par mois
GUILLLOT
 AGENT AUTORISÉ DE L'HYDRO-QUÉBEC
 vite comme l'éclair 661-9211

La colère du Consiglio

Le Consiglio Educativo Italo-Canadese en a très gros sur le coeur, du moins si on en juge par la teneur de la lettre qu'il vient de faire parvenir au premier ministre Lévesque et dans laquelle il accuse le gouvernement de se servir des Italo-Québécois comme boucs émissaires dans le seul but de gagner le référendum.

Passant en revue les dernières péripéties concernant les tests linguistiques (lettre de l'Ombudsman, omission de tenir compte de rapports de spécialistes sur le sujet, décision du ministre Morin de faire appliquer ces tests, etc.), il affirme qu'il ne se satisfait pas de la langue d'enseignement pour tous les non-anglophones déjà au pays.

Voilà donc bien finie la lune de miel électorale au cours de laquelle M. Jacques-Yvan Morin avait été applaudi par ses mêmes dénonciateurs d'aujourd'hui. En fait, c'est qu'il s'est passé bien des choses depuis le 15 novembre. Une fois de l'autre côté de la barricade, les péquistes commencent à apprendre quelle arme dangereuse constitue cette chère loi 22. Déjà adossés au mur de flagrantes réalités, ils donnent des coups à gauche et à droite qui ne manquent pas de laisser perplexes.

La réaction du Consiglio est-elle quelque peu émotive? On peut le penser. Mais elle est loin d'être gratuite. Elle doit avoir commencé de bouillir le jour pas très lointain où M. Morin, ayant à se pencher sur le cas de quelque 1,170 enfants anglophones, édictait des mesures qui firent tiquer.

D'abord, 250 enfants qui n'avaient pas subi les tests n'avaient pu commencer leurs études. Le ministre décidait que ces futurs élèves devaient se soumettre aux tests, la loi devant être respectée et ne devant pas servir à la commission d'injustice envers d'autres groupes. Par ailleurs, plus de 900 élèves, dont les parents contestent le verdict de tests, fréquentent quand même des locaux d'écoles anglaises au lieu d'aller à l'école française, comme le stipule la loi. Le ministre déclarait attendre les considérations de l'Ombudsman avant de statuer sur leur sort.

Or, Me Patenaude s'est prononcée et a dû le faire avec toute la rigidité que lui impose le caractère de sa fonction. Selon elle, les tests furent appliqués sans discrimination, "avec

bonne foi et compétence". De plus, les parents ont un droit d'appel qui, même si le délai en est expiré, leur est consenti par M. Morin. Donc, cela est clair, les enfants devraient se diriger vers l'école française. Mais, comme la majorité des enfants concernés est d'âge "maternel", les parents préfèrent les garder à la maison.

Secundo, le Protecteur du citoyen porte un jugement sur l'article 41 de la loi qu'elle considère comme discriminatoire parce que comportant un critère d'intégration illogique non défini par la loi, ouvrant la porte à l'arbitraire et encourageant l'usage de moyens blâmables pour contourner la loi. On peut donc dire qu'elle considère cette partie de la loi comme pas bonne. M. Morin est d'accord sur ce point et l'a déjà répété, tout comme c'est René Lévesque lui-même qui, durant la campagne électorale, qualifiait les tests linguistiques "d'odieux".

Qu'en est-il alors? Le ministre attendait les commentaires du Protecteur. Ils sont là et M. Morin est de cet avis en disant, par exemple, que l'opinion de Me Patenaude "vient confirmer les doutes du Parti québécois quant à la sagesse

de ces dispositions" dont il est question. Mais la question reste encore à vider. En respectant un statu quo inquiétant, il donne l'impression que cette loi qu'il réprovoque peut être bonne pour le règlement de cas qu'elle risque toujours de pouvoir fausser.

On comprend que les solutions de rechange n'assaillent pas M. Morin. Mais on ne comprend pas que, par contre, il n'imites pas son collègue, M. Laurin, en suspendant simplement les règlements en cause, tout comme celui-ci a balayé d'un revers de mains ceux qui concernent la francisation des entreprises. On dira qu'il ne s'agit pas de la même chose. Jusqu'où faudra-t-il alors reculer pour régler les injustices certaines qu'a provoquées l'article 41 et mettre tout le monde sur le même pied?

Il n'est pas question de faire des procès d'intentions au ministre de l'Éducation. Mais il est, par ailleurs, permis de lui demander de donner une suite logique au programme qu'il a le droit de défendre, surtout le faire dans une optique de salubrité législative.

Paul LACHANCE

L'opinion des lecteurs

Les femmes-mères sur le marché du travail

M. le rédacteur en chef,

Un malaise, pour ne pas dire une honte, s'installe sur le visage de plusieurs femmes à qui l'on demande leur profession et dont l'occupation principale consiste à "rester à la maison pour élever les enfants". Elles commencent vraiment à se sentir coupables!

Le mouvement qui veut amener le plus de femmes possible sur le marché du travail m'apparaît centré sur deux objectifs principaux: le développement de la femme elle-même et la rentabilité sociale. Je diffère d'opinion sur les moyens à prendre pour atteindre ces objectifs cependant. Je m'explique.

A court terme, bien sûr, il peut



apparaitre bénéfique que la mère du jeune enfant aille sur le marché du travail. A long terme, je crois qu'il est néfaste pour toute la société et même pour la femme en question de ne pas lui permettre de vivre de façon pleine et continue avec son enfant pendant les cinq (5) premières années qui suivent la naissance de ce dernier. L'enfant qui n'a pas eu de contact (déjà entrepris d'ailleurs depuis neuf mois dans l'utérus) pendant la structuration de sa personnalité (au moins les cinq (5) premières années) y perd beaucoup à moins d'avoir un substitut aussi valable que sa mère, ce qui déplace tout simplement le problème initial sur une autre femme. D'autre part, les substituts en question ne sont pas stables et l'enfant peut avoir 5 à 6 personnes différentes qui pendant sa première enfance lui serviront de mères. L'enfant risque fort de se perdre alors dans trop de modèles d'identification ce qui influencera le développement de sa personnalité.

Or le monde du travail n'est pas organisé de façon à permettre à une travailleuse de quitter pendant 5 à 6 ans un travail pour y revenir ensuite. C'est donc sur la résolution de cette difficulté précise qu'il nous faut travailler et convaincre en fait toute la société qu'il est plus rentable pour elle comme pour ses individus d'investir énergie et argent en vue de permettre à la mère de vivre avec son enfant à la journée longue pour favoriser une bonne identification et ainsi une solide confiance en soi chez son enfant. Cette confiance en soi n'est-elle pas la meilleure arme contre les dépressions éventuelles et contre la difficulté de vivre dans nos sociétés? Ce stage de 5 ans de vie méritant ne doit pas lui enlever la possibilité réelle de revenir après coup, si elle le désire, sur le marché du travail. Elle aurait ainsi, comme femme, réalisé un double épanouisse-

ment; celui d'avoir pu aimer à son aise une partie d'elle-même, son enfant, et celui d'avoir réalisé sa capacité de fournir un travail comme n'importe qui, homme et femme. Le vrai problème est donc de ramener à la maison la mère et de faire sortir la femme. Tout le monde y gagnerait tant!

Depuis trop longtemps, l'homme a voulu garder à la maison sa femme dans des buts bien différents de ceux que je viens de mentionner. En fait, il voulait et veut encore la garder dans un état d'infériorité et garder pour lui les occupations qui lui permettent de se réaliser, en fabriquant, en construisant et, pour tout dire, en créant. Au fond, peut-être veut-il tout simplement rejoindre le pouvoir ou l'avantage que possède la femme de créer quelque chose de permanent et de durable, la vie. Il a voulu garder tout le reste étant battu d'avance sur le terrain de la production et de la création. La femme restera toujours supérieure à l'homme dans ce qu'il y a de plus important et ainsi dans ce qu'il y a de plus rentable pour elle-même et pour la société: avoir un enfant et vivre avec. Que l'homme réagisse agressivement quand on veut lui soustraire "le peu" de terrain qu'il lui reste, c'est compréhensible. L'homme doit cesser de tenir la femme dans un état d'infériorité et admettre qu'il est en deuxième place en lui permettant de créer aussi dans d'autres domaines que celui de créer la vie, c'est-à-dire le monde du travail. Mais que la femme qui peut fabriquer un enfant garde cette partie du "marché du travail" la plus avantageuse. Quelques-unes sont en train de troquer un plat de lentilles contre un droit d'ainesse.

Patrick Genest, c.o.,
Conseiller d'orientation,
Polyvalente Samuel de Champlain,
Giffard.

Définition de la basse ville

Comité du Carnaval de Québec,
Québec.

Vous avez besoin de renseignements sur le lieu réel de la basse ville (en dedans des portes) ce qui n'était pas très intelligent, mais l'étendre à toute une ville d'un si beau panorama, c'est néfaste.

Quand on me dit: C'est à la basse ville, je vois les quais, les bateaux, rues St-Paul, St-Pierre, environnement Pacifique, dépôt de Ste-Anne, s'il existe encore; puis par le train, traversant la St-Charles, dépôt de Limoilou ainsi de suite, Sault Montmorency, Ste-Anne, etc...

Limoilou n'a jamais porté le nom de basse ville, l'ancien Limoilou s'appelait Hedleyville. Il y avait de la construction, des logements de l'autre côté de la voie ferrée.

Il y a quatorze (14) belles paroisses: St-Charles, Stadacona, St-François d'Assise, St-Esprit, St-Fidèle, St-Pascal, St-Pie X, St-Paul Apôtre, Giffard, St-Michel Archange, St-Albert le Grand, Ste-Claire d'Assise et Ste-Odile. J'étais à l'Hygiène de la ville de Québec et j'avais le quartier Limoilou pour fins d'enquêtes, je l'ai parcouru

physiquement et historiquement. En ce qui concerne les paroisses sur le Cap Diamant, il me serait plus difficile de les énumérer, il y en a beaucoup "en dehors des portes". Mais avec le Carnaval et sa propagande, la belle Vallée du St-Laurent, baptiser cela la basse ville, c'est elle surtout que l'on massacre.

Je suis allée en Europe pour le Congrès des infirmières, puis je n'ai pas rencontré de haute ville ou basse ville. A Monaco, nous avons passé par la première, 2e et 3e galeries pour satisfaire le groupe, ce n'était pas la basse ville Monaco. A Lourdes non plus, à Lucerne, en Suisse, nous descendions de l'hôtel par l'ascenseur à la Terrasse. Ah! Ah! A Paris, le Montmartre qu'on ne monte jamais les deux (2) pieds à plomb, ce n'est pas la haute ville non plus; autre comparaison plus proche, la Montagne à Montréal, est-ce la haute ville puis tout le tour en bas, la basse ville? (La différence, c'est un cap au lieu d'une montagne). Réfléchissez au massacre que vous faites à la Ville de Québec.

Du Cap Diamant, panorama magnifique et immense de la Vallée du St-Laurent et du grand et beau Charlesbourg. De la Vallée et des hauteurs de Charlesbourg, panorama de toute la longueur du cap, qui se

rend jusqu'à Cap-Rouge et descend le rejoindre, égal sur le dessus, puis si on le traverse, le fleuve majestueux et vision à perte de vue. Ne montez surtout pas trop de tours.

Que la flèche sur la Grande-Allée soit remplacée par "Centre Ville", plus juste et plus digne, changez le qualificatif qui est absurde.

Alors aux dirigeants d'organismes de corriger cette lacune surtout par la propagande et les affiches de tous les postes d'émissions, car ce sont eux qui l'ont propagé.

Je suis née à Westmount, Montréal, je ne suis pas la seule qui le digère mal. Cette station de Limoilou a été démolie en 1952 (premier dépôt de Limoilou).

J'espère qu'il y aura amélioration et que la jeunesse sera mieux renseignée sur sa belle Ville.

Bien à vous,

Lucienne Bélanger, I.L.
5500 Avenue Guy,
Charlesbourg
G1H 4L5.



Docteur Lazure, soyez prudent!

M. le docteur Denis Lazure,

Ministère des Affaires sociales du Québec

Cher confrère,

Dans une entrevue que vous accordez récemment, vous avez exprimé votre désir de proposer un régime de salariat aux médecins du Québec, et vous avez rappelé à juste titre qu'il s'agit là d'un article du programme du Parti québécois, avec lequel je suis d'ailleurs d'accord en principe.

Que ne vous en êtes-vous tenu au programme de notre parti lorsque le journaliste vous a parlé d'avortement? Si vous aviez eu la plus élémentaire prudence, vous auriez alors précisé que, le PQ ne s'étant pas prononcé sur cette question, force vous était de réserver votre jugement jusqu'à ce qu'il le fasse, en vous en tenant pour l'heure à la lettre de loi que fit voter Pierre Elliott Trudeau au printemps de 1969.

Or, cette loi n'oblige pas les hôpitaux à avoir un comité d'avortement thérapeutique. Elle dit simplement qu'un médecin ne peut pratiquer un avortement que dans un hôpital agréé et après autorisation du dit comité. Si, dans un hôpital donné, la majorité des médecins s'opposent à la création d'un tel comité, je ne vois pas par quel moyen vous allez leur tordre le poignet. S'il y a un tel comité mais que ce comité a décidé de n'accepter l'avortement que si la vie de la mère est en danger et non sa santé — notion éminemment vague —, je voudrais bien connaître les techniques de coer-

citation que vous allez pouvoir utiliser pour le faire changer d'avis. Enfin, s'il existe un tel comité et qu'il accepte d'autoriser un avortement dès que la femme en fait la demande, je vous imagine mal forçant des médecins qui considèrent l'avortement comme un meurtre à commettre ce meurtre.

Juridiquement, vous ne pouvez imposer quoi que ce soit à personne dans ce domaine. Politiquement, vous auriez mauvaise grâce à le faire. Je milite au sein du Parti québécois depuis plus longtemps que vous et j'ai la conviction que les partisans de l'avortement sur demande n'y sont pas majoritaires. Bien plus, si vous faisiez un sondage parmi vos collègues ministres, je pense que vous constateriez le même phénomène.

René Lévesque a déjà dit que, dans l'état actuel des choses, le problème de l'avortement relève de la compétence d'Ottawa et qu'il est inutile de dresser les Québécois les uns contre les autres sur cette question tant que le Québec n'est pas indépen-

dant et n'a pas par conséquent autorisé sur les lois pénales. Cette attitude est sage, à mon avis, et vous auriez avantage à l'adopter pour votre propre gouverne. D'autre part, tant que le parti n'aura pas vidé cette question et n'aura pas décidé démocratiquement dans un sens ou dans l'autre, j'estime que vous ne devez pas laisser croire que vos sentiments personnels constituent la ligne de conduite du Parti québécois.

Je ne vous conteste pas le droit d'essayer, à titre personnel, de faire croire aux gens que le foetus n'est pas un être humain, comme vous et moi. Pour ma part, je ferai tout en mon pouvoir pour convaincre mes concitoyens du contraire, et j'aurai le sentiment, de servir les intérêts supérieurs non seulement de la civilisation mais aussi de la collectivité québécoise.

Docteur Jacques Boulay
Sainte-Foy, Québec

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq

Peut-on encore sauver l'école? C'est en s'appuyant sur une expérience de 45 ans d'enseignement que Thérèse Sasseville, o.s.u., aborde cette question cruciale. Soeur Thérèse Sasseville enseigne présentement la philosophie au collège de Mérici. Nous publions aujourd'hui le cinquième et dernier volet de cette série d'articles.

par Thérèse Sasseville



Il faut libérer l'école

Dans tous les débats et les prises de position entourant la question de l'école, un caractère majeur semble ressortir: celui de la dépendance totale de l'enseignement vis-à-vis du ministère qui le chapeaute. Dépendance devenue si excessive depuis 1972 que les enseignants du secteur public se sentent pris dans un carcan. Tout est prévu pour eux: le programme, la tâche, le contrôle, la coordination. Bref, le décret. Eux ils sont des robots sans aucune initiative.

Aussi fallait-il s'attendre à des réactions en sens inverse: les professeurs révoltés. Ceux du système public d'abord se sont servis de l'école pour exprimer leur réprobation. Dans le système privé, l'université est actuellement en rébellion avec la contestation des professeurs signifiant que les systèmes autocrates ont vécu! Un jour qui n'est pas loin, la protestation envahira l'ensemble du système privé.

Deux positions extrêmes donc dans l'un et l'autre systèmes. Et aussi longtemps que l'un et l'autre partenaires ne trouveront pas de solutions, l'école ne pourra survivre au Québec.

Ce problème brûlant, le Rapport Nadeau l'a très bien senti et s'applique à lui trouver une solution équitable.

Il dénonce les systèmes menaçants et centralisateurs et préconise une structure organique qui puisse revitaliser les élèves aussi bien que les maîtres. En d'autres mots, la participation doit s'installer à l'école.

Sans doute, dès 1965, le Rapport Parent avait préconisé la participation, mais les structures en place obéissaient à une conception mécaniste: hiérarchisation, spécialisation des postes, équipement, matériel de première valeur, mais les ressources humaines pouvaient fort bien être mises de côté. On pouvait, en respectant les normes, établir des systèmes autoritaires, voire même policiers, à l'intérieur d'un institut, de sorte que la participation restait lettre morte. On voulait bien mettre sur pied des commissions pédagogiques, mais avec voix consultative seulement et, au Conseil exécutif, pas de place pour l'élève et le professeur. Eux-mêmes ne voient d'ailleurs qu'à faire exécuter les normes du ministère.

C'est dans cet esprit que le Rapport Nadeau propose le partage des responsabilités dans l'interaction et la confiance mutuelle. Le module planifie une formation par programme. Et font partie de ce module, les étudiants, leurs représentants, les professeurs et les agents du milieu socio-économique. Ensemble ils établissent les programmes qui doivent préparer à devenir médecin, architecte ou archéologue.

L'excès inévitable

Et, pourtant, un doute survient. Ne semble-t-il pas que, cette fois, l'excès devient inévitable, quoiqu'en sens inverse? Est-il vrai que les étudiants, avant toute formation dans une discipline, peuvent choisir sans mettre de côté des branches dont ils ignorent la valeur? Le rapport les appelle adultes et attend qu'on les forme en adultes. Sans doute le sont-ils physiquement. Mais le mot adulte dit: développé; il désigne celui qui est parvenu au terme de sa croissance physique. Mais on peut être parfaitement adulte au physique sans l'être dans une discipline donnée. On peut être un géant par la taille et un nain en musique... Ce serait alors une méprise grave que de

croire que l'étudiant va toujours choisir ce qui lui convient le mieux pour sa formation.

Un autre doute, très fort celui-là, vient de ce que les agents du monde socio-économique sont invités à planifier les programmes. On semble donner à ce moment dans un pragmatisme étroit très apparenté à celui du Conseil du patronat qui insiste sur la séparation des étudiants du professionnel et ceux du général, pour la bonne raison que les premiers apprendraient, au contact des autres, des façons de critiquer et de contester que le patronat redoute au plus haut point. Avec la formation par programmes, finis les cours qui ouvrent l'esprit et donnent un jugement autonome... Il faut préparer cette génération de robots dénoncés par le pamphlet burlesque de Woody Allen dans son film Woody et les robots. Finie la personne humaine orientée vers la valeur. Elle aura sombré dans un pragmatisme sans âme.

Ne vaudrait-il pas mieux s'en tenir aux recommandations du Comité d'études sur la gestion et la participation des écoles secondaires concluant, il y a quelques mois: "Ce que le COGES propose pour l'essentiel, c'est une nouvelle vision de la participation, celle de la participation aux décisions et à la gestion et la possibilité pour toute communauté scolaire désireuse de s'engager dans la voie de la gestion participative de la faire avec l'encouragement et le soutien des autorités hiérarchiques du système scolaire".

Un enjeu important

Il faudra, bien sûr, reprendre sa conception de l'éducation, du travail et de l'administration; il faudra réfléchir sur le schéma de l'organisation du travail instauré par la société industrielle: employeurs-employés, et cesser de croire que cette dichotomie répond à l'Évangile, alors que le thème de la participation appartient aux révolutions de profession.

Oui, la participation soulève des craintes, mais l'enjeu est trop important pour qu'on tente de se défilier. Il faut secouer sa torpeur, il faut se réveiller et croire que le sens des responsabilités s'acquiert dans l'exercice des responsabilités, que le bon moyen de produire des anarchistes, c'est de frustrer les gens dans l'épanouissement de leur liberté et de leur créativité. Par contre, veut-on former des gens motivés? Laissons-les établir le règlement intérieur de l'école et tous les pouvoirs décisionnels et consultatifs qui appartiennent au conseil de gestion tel que décrit par Jacques Grand'Maison dans son livre intitulé: "Pour une pédagogie sociale d'autodéveloppement en éducation".

A ce moment, les collaborateurs se rendent compte qu'ils sont engagés dans le succès de l'entreprise et ils ne sont plus tentés d'établir une équation entre autorité et oppression. Bien au contraire, en la rendant plus lucide et plus souple, la participation contribue à consolider l'autorité en harmonisant les parties de la communauté.

Autrement l'école sera déphasée par rapport à ce qui se vit dans le monde actuel où le travail d'animation progresse sans cesse. De plus en plus on voit surgir des plans comme Tricoif et des comités de citoyens où s'affirme la volonté de participer. Sous le souffle d'animateurs désintéressés, la population du Québec se réveille, le dialogue permet à ce mouvement de démocratisation authentique de démar-

rer. Comme le Christ surgissait du tombeau, l'homme moderne veut sortir d'une domination aliénante et conduire son destin dans la lumière. Bref, si la tentation et les conflits actuels mettent l'école en péril, la capacité d'évolution et d'adaptation des enseignants permet de croire qu'ils voudront réfléchir sur le système pour réussir une révision du programme qui permette à l'école de faire face aux exigences du monde actuel. Les jeunes s'attendent à ce que l'école leur montre à "être" et cela, avant l'an deux mille.

Le grec et le latin

De nombreux faits de portée éducative pourraient être mentionnés en plus de ceux que nous avons présentés. Ainsi, par exemple, la grave question de la confessionnalité de l'école qui a nourri ces dernières années de multiples débats. Mais "Voies et impasses" publié par le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation a déjà fait la lumière sur cette question en y apportant des solutions nuancées. Il aurait fallu aussi parler de l'enseignement de l'histoire. Aussi, renoncer à l'inventaire complet de tous les problèmes ne signifie nullement que nous n'y portons pas d'intérêt.

Ce que nous voulons, c'est mettre en relief les malaises considérables de l'école pour inviter à une réflexion sérieuse. Qu'on remarque aussi que je ne préconise pas un retour pur et simple au passé en demandant de revenir au grec et au latin. Il n'y a là ni entêtement de réactionnaire, ni vanité de snob. C'est en fonction de la langue française mieux comprise, mieux parlée et mieux écrite que je mets la question sur le tapis. Car je n'ignore pas qu'on peut pousser très loin les humanités tout en demeurant d'un utilitarisme plat: on peut s'arrêter en étudiant les maîtres anciens dans la splendeur verbale de la forme. Pourtant, il existe une lecture très moderne des oeuvres de l'Antiquité. Il est facile de voir que Solon organisait une réforme agraire qui ressemble étrangement aux mesures sociales des chefs d'Etat très en pointe à l'heure actuelle. Et John Kennedy trouvait en Périclès le modèle de l'homme politique que lui-même se proposait d'être.

D'ailleurs la réflexion que je propose montre bien quelle mentalité dynamique et neuve, quoique fidèle aux grands maîtres, doit présider à la retouche des programmes, si jamais on consent à se donner ce mal. Car le Québec est un pays où se rencontrent à la fois des gens très avides de biens matériels de toutes sortes, mais aussi des personnes — surtout des jeunes — qui sentent la dérépitude d'une société où éclatent chaque jour des scandales crapuleux, un pays où les politiciens et les hommes d'affaires ont pratiquement asservi l'école pour y trouver des étreintes faciles à manoeuvrer, mais aussi un pays où surgissent des groupes étonnamment dynamiques parce qu'ils sont incorruptibles. Oui, il existe chez nous de vrais hommes et ce sont de vrais hommes que l'école doit former.

Et comme c'est en forgeant qu'on devient forgeron, c'est dans une école ouverte à la participation, une école déscolarisée dirait Ivan Illich, qu'on apprendra à devenir des êtres libres, ouverts au monde de ce temps, à ses détresses physiques et morales. Bref des êtres ressuscités à une vie nouvelle et ouverts à l'espérance.

opinion

La liberté à la sauce chili

par le Centre Pablo Neruda

La Junte militaire qui gouverne le Chili depuis 1973 par la force des armes, commence à se préoccuper des conséquences que pourrait avoir pour son régime la nouvelle orientation que Jimmy Carter pourrait imposer à la politique internationale des États-Unis. Dans ce sens, nous assistons depuis un certain temps au montage d'une campagne internationale qui vise à présenter une image de la Junte susceptible de lui donner une meilleure face aux yeux du monde... et surtout aux yeux du nouveau président américain.

D'une part, le ministère des Affaires internes de Pinochet publie un communiqué invitant les Chiliens qui ont quitté le Chili après le coup d'Etat de 73 à rentrer au pays. Pour ce faire, ils n'auraient qu'à remplir quelques formulaires spéciaux qu'ils peuvent se procurer auprès des ambassades ou des consulats du Chili; lesdits formulaires seront envoyés au Chili pour examen, à la suite de quoi le candidat sera avisé de la décision concernant sa demande de retour au pays.

D'autre part, les agences internationales informent que la plupart des prisonniers politiques de la Junte ont été libérés. D'après ces informations, il ne resterait qu'une poignée de prisonniers dans les camps de concentration. Cette "libéralisation" s'accompagnerait d'une nette amélioration dans le domaine économique.

Ainsi, on a eu l'occasion de lire un article dans LE SOLEIL du 1er décembre signé par Walter Logan et intitulé "Si le Chili arrive à se sortir du pétrin, ce sera à la suite d'une interminable série de durs sacrifices". Même si les sources de M. Logan reconnaissent qu'au Chili "les violations, tortures, enlèvements, exécutions sont, monnaie courante" et que "chaque jour, des opposants du régime signalent de nouveaux exploits de la DINA", l'article suggère d'une façon directe par les paroles du général Leigh et par les appréciations de l'auteur, que l'économie s'améliore lentement et qu'"il ne reste que 888 détenus politiques contre 6.000 au lendemain du coup d'Etat". D'après cet article, la Junte se trouverait dans une phase de transition et passerait à une étape dans laquelle il serait possible de rétablir les droits civiques.

Il s'agit donc pour la Junte d'une opération de propagande internationale de grande envergure: il faut donner l'image d'un pays heureux prêt à accueillir tous les exilés, sans prisonniers politiques et où "malgré tout" la situation économique entre dans une étape de récupération manifeste.

Mais, est-ce que les dictateurs chiliens, dont le dossier criminel grossit depuis plus de trois ans, peuvent à si peu de frais tromper l'opinion internationale? Est-ce que la Junte du Chili pourrait masquer sa répression derrière un rideau de fumée "libératrice"? Le nouveau président américain, serait-il porté à ne pas respecter son engagement d'agir fermement vis-à-vis de la dictature chilienne à la suite de cette campagne de propagande de la Junte?

Il est difficile que les dirigeants politiques internationaux, qui en général possèdent leurs propres sources d'information, se laissent tromper par cette farce publicitaire. Il est cependant utile d'essayer de rétablir la vérité pour "le grand public", pour ceux qui croiraient encore à l'objectivité des agences de presse internationales et à la neutralité des "observateurs impartiaux".

L'invitation au retour

En ce qui concerne l'invitation aux Chiliens exilés à rentrer au pays, il suffit de dire peu de chose pour prouver la tricherie. Comme on l'a dit, le candidat doit remplir un formulaire pour que l'on étudie sa demande; par ce moyen, il est évident qu'il fournirait une précieuse information à la police de Pinochet (la DINA) sur les raisons qui le pousseraient à quitter le pays; grâce à ces renseignements, l'éventuel rapatrié serait aisément surveillé si sa demande était acceptée, et, si elle ne l'était pas, l'information fournie lui vaudrait de voir ajouter son nom à la longue liste noire des Chiliens qui ne peuvent pas rentrer au Chili tant que la Junte régnera à Santiago. Quant à l'existence de cette liste noire — on n'a pas besoin de remonter bien

loin — il suffit de se rappeler l'assassinat de l'ancien ambassadeur et ministre du président Allende, Orlando Letelier, à Washington, en septembre dernier.

La répression persiste

Un long chapitre pourrait être écrit sur les prisonniers politiques, les camps de concentration et les tortures, tout au long de ces trois années de dictature au Chili. Le choix est difficile pour en faire un résumé. Il paraît tout de même fondamental de citer un paragraphe du rapport soumis à la présente assemblée des Nations unies par le groupe de travail chargé d'enquêter sur la situation des droits de l'homme au Chili: "la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants continuent d'affecter profondément la vie des Chiliens à de nombreux niveaux, et les méthodes de terreur subsistent, entraînant la multiplication des meurtres et des assassinats".

Au cours de l'année 76, des organisations internationales et des commissions d'enquête ont mis l'accent sur la dénonciation d'une pratique devenue massive au Chili: l'enlèvement. Les personnes sont arrêtées par la DINA, le plus souvent en pleine rue, mais leur arrestation n'est pas reconnue par la Junte. Voici un fait récent qui confirme la pratique de cette méthode:

Le 9 août 1976, Mme Marta Ugarte — professeur distingué et directrice nationale des Comités pour le ravitaillement et le contrôle des prix, sous le gouvernement de Salvador Allende — venait s'ajouter à la longue liste des "disparus". Sa famille, inquiète, se présente devant la justice. La DINA nie l'avoir arrêtée. Le 14 septembre, le corps de Mme Ugarte apparaît abandonné sur la plage au nord de Valparaíso. Elle a été étranglée, ses mâchoires et ses poignets sont fracturés. Sa famille reconnaît son cadavre. La presse chilienne, servante aveugle de la dictature, rapporte la découverte du cadavre sur la plage comme étant le résultat d'un crime passionnel.

Le mécanisme est macabre: plus de détention officielle, le suspect est arrêté et liquidé en secret. C'est ainsi qu'on s'achemine vers l'objectif de la Junte d'avoir un pays sans prisonniers politiques. Les prisonniers sont gênants, on n'en garde pas. Mais les lieux de détention pullulent de ces "disparus" condamnés à une mort silencieuse et ignorée.

On comprend pourquoi la Junte ne veut pas de ces visiteurs étrangers qui pourraient vouloir trop inspecter. C'est pourquoi on refuse l'accès au Chili à la Commission des droits de l'homme de l'ONU. C'est pourquoi Pinochet interdit l'entrée au pays aux trois parlementaires canadiens, MM. Duclos, Brewin et MacDonald.

Aucun doute possible

Une autre confirmation de la responsabilité de la Junte dans les cas des disparus a été donnée par les représentants du gouvernement canadien qui ont reçu une délégation d'exilés chiliens, le 30 novembre dernier. Il s'agit des informations de source sûre qui révèlent que 11 dirigeants politiques "disparus" ont en fait été arrêtés par la Junte.

Quelques autres événements récents ne laissent plus de place au doute quant à la persistance de la répression au Chili:

— l'assassinat, en juillet 76, de Carmelo Soria, fonctionnaire du Centre latino-américain de démographie (CELADE) de l'ONU;

— l'expulsion violente du Chili de deux juristes chiliens qui étaient permis de poser un geste concret devant l'Assemblée de l'OEA pour dénoncer les injustices du régime de Pinochet, MM. Eugenio Velasco et Jaime Castillo, au mois d'août;

— la campagne croissante contre l'Eglise catholique chilienne qui a atteint son plus haut degré quand les prélats chiliens qui revenaient d'une rencontre pastorale interrompue à Riobamba, Equateur, ont été accueillis par des manifestations d'hostilité organisées par des militaires sans uniforme appartenant à la DINA; l'Eglise a réagi à ces attaques par l'excommunication des leaders de cette manifestation.

Quant à la libération de prisonniers politiques, la plupart d'entre eux sont obligés à quitter le pays puisque ceci est une condition pour être libéré. Pour d'autres, cette même condition est imposée par la force des choses puisque les anciens prisonniers sont les victimes les plus exposées à de nouvelles arrestations ou à la disparition.

Une économie très déprimée

En ce qui concerne la situation économique, les annonces successives faites par la Junte sur un processus de "décollage" économique n'ont aucune relation avec la réalité. La revue "Ercilla" affirme en septembre 1976 que "personne ne conteste que l'économie chilienne est touchée par une récession qui, à la lumière des indicateurs de production, consommation et emploi, est la plus grave subie par le pays depuis que des statistiques moyennement fiables existent". Tous les antécédents disponibles sur la production correspondent à une économie très déprimée. L'indice de production industrielle manufacturière élaboré par la Société d'encouragement à la production (SOFOFA) — organisme favorable au régime — est inférieur du 3,3 pour cent par rapport aux niveaux, déjà très bas, de l'année 1975. En tous les cas, les modifications, les soulèvements relatifs au milieu d'une telle situation ne changent en rien le caractère essentiellement antinational de la dictature, ni l'utilisation du pouvoir politique pour l'application de la "manu militari". L'augmentation de l'entente de devises due à la hausse du prix du cuivre et à l'assistance économique étrangère qui maintient la Junte chilienne au pouvoir, n'est pas destinée à la création de nouvelles sources de travail ou à des services sociaux, mais à l'achat d'armes pour réprimer le peuple et soutenir le système policier.

Sans soutien populaire

Le général cité par M. Logan fait état d'un prétendu soutien populaire au régime. Pourrait-il y avoir un appui populaire à un gouvernement dont la politique a pour résultat un chômage qui atteint plus de 20 pour cent de la population active, des salaires de crève-faim (\$100 pour l'ouvrier moyen) la ruine de nombreux commerçants et industriels, la concentration de capitaux, la militarisation de l'enseignement, la persécution de l'Eglise catholique, qui groupe la majorité des Chiliens, et la répression contre toute forme d'aspiration démocratique? Une telle politique ne peut avoir de soutien populaire. La liquidation de la démocratie au Chili ne concerne pas seulement les prisonniers politiques, les exilés, les parents des disparus; elle touche la vie quotidienne de 90 pour cent des Chiliens de toute idéologie et condition sociale.

Le Comité permanent de l'Episcopat chilien a dit à propos de l'expulsion des avocats MM. Velasco et Castillo: "Cette attitude est inacceptable et ferme la voie à la réconciliation. Nos efforts pour chercher la paix et l'harmonie de tous les Chiliens sont certainement voués à l'échec". Les paroles des pasteurs catholiques reflètent l'opposition absolue qui existe entre les intérêts du peuple chilien et ceux des dictateurs qui le gouvernent.

L'opinion mondiale ne se trompe pas; une illustration du discrédit et de l'isolement diplomatique de la Junte du Chili est donnée par la position du Canada et par la réitération de la condamnation du régime chilien au sein de l'ONU.

Les espoirs de retour à la démocratie pour le peuple chilien s'appuient, dans une large mesure, sur l'élargissement de cet isolement de la dictature. La Junte chilienne se maintient au pouvoir grâce à l'aide que continuent de lui apporter quelques pays, parmi lesquels les États-Unis occupent la place principale. Le mouvement solidaire international et les Chiliens en exil veulent continuer leur tâche d'information pour que le monde n'oublie pas le drame chilien et pour que le soutien économique externe cesse d'alimenter la Junte du Chili.

Le peuple chilien fera le reste.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

tarifs d'abonnements

| ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE: | 3 MOIS | 6 MOIS | 1 AN |
|------------------------------------|---------|---------|----------|
| Par porteur, lundi au samedi | \$13.75 | \$27.50 | \$55.00 |
| Sept. à Port Carlier (par porteur) | \$15.75 | \$31.25 | \$62.50 |
| PAR LA POSTE, lundi au samedi | | | |
| Province de Québec | \$15.00 | \$30.00 | \$60.00 |
| Autres provinces du Canada | \$17.50 | \$35.00 | \$70.00 |
| Pays étrangers | \$37.50 | \$75.00 | \$150.00 |

| SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE) | RENSEIGNEMENTS | SERVICE DE LA PUBLICITÉ | AUTRES SERVICES |
|--|--------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30 | 647-3233 | ANNONCES CLASSÉES 647-3311 | ACHATS 647-3241 |
| | RÉDACTION 647-3394 | CARRIÈRES ET PROFESSIONS 647-3266 | CREDITS ET RECOURS 647-3236 |
| | | PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS 647-3435 | PERSONNEL 647-3219 |
| | | PUBLICITÉ GÉNÉRALE 647-3270 | PROMOTION 647-3342 |

chronique du jour

Taxes à la hausse, partout

Ce n'est pas une consolation pour les contribuables de la région de Québec, mais les taxes subissent des augmentations dans la plupart des municipalités de la région de Montréal. Comme dans la région de Québec d'habitude.

Dorval, Laval, Pincourt, Pierrefonds, voilà des municipalités qui ont déjà fait connaître leurs prévisions budgétaires pour 1977 et des hausses de taxes ou de dépenses à tout le moins.

Laval, la ville la plus grosse de la région a adopté un budget de \$83.4 millions. C'est une hausse de 17.5% par rapport à 1976. Le taux de la taxe foncière passe de \$1.55 du \$100 d'évaluation à \$1.50 mais l'évaluation des propriétaires a subi une hausse.

Il est important d'indiquer que le service de la dette de Laval va croître en 1977 de 16 pour cent. C'est la plus forte augmentation depuis le regroupement des municipalités de l'île Jésus il y a une dizaine d'années.

Le taux de la taxe foncière diminue aussi de \$0.05 du \$100 à Dorval parce que l'évaluation foncière a augmenté. Dans le compte de taxes l'opération se traduit par une augmentation. Sur un budget de \$16,574,000 la part du lion va à la quote-part de Dorval à la Communauté urbaine de Montréal (CUM): \$4,704,627 soit 28.38 pour cent du budget!

A Pincourt la taxe foncière passe de \$1.95 du \$100 à \$2.15 pour rencontrer des dépenses de \$2,026,941.

A Pierrefonds le budget augmente de 18 pour cent pour un total de \$13,949,157. En plus d'une hausse dans les autres taxes (la taxe d'eau passe de \$72 à \$144), la taxe foncière fait un bond en avant de \$0.27 passant de \$0.50 du \$100 d'évaluation à \$0.77.

Par contre, à Ville Mont-Royal, le conseil a réduit le taux de la taxe municipale de 13.75% et le taux de taxe de la CUM de 8.4%.

Un communiqué fait voir que la réduction du taux d'imposition local compensera en grande partie l'augmentation des évaluations.

Le taux de la taxe foncière sera,

en 1977, de \$0.345 en regard de \$0.40 en 1976. Celui de la taxe de la CUM passe de \$1.25 du \$100 à \$1.145. Le budget de 1977 est de \$7,482,000 tandis qu'il était de \$6,649,000 en 1976.

Opération Volcan à Sainte-Foy

Les gens de Sainte-Foy peuvent faire graver tout objet de valeur au poste de police local tous les dimanches entre 10h et 13h.

C'est l'opération Volcan, qui consiste à identifier les objets en y gravant, avec un bucin, le numéro du permis de conduire du propriétaire ou d'un membre de sa famille.

En saison hivernale, le Service de la protection publique de Sainte-Foy veut faire penser aux skieurs à se protéger contre l'"épidémie annuelle" de vols dans les centres de ski.



A contre courant

Le Soleil, Roland Marcoux

On semble nager à contre courant à la Commission de formation professionnelle à 1010 et 1050, rue Borne, dans le parc industriel Saint-Malo. En effet, les gouvernements font appel au sens civique des gens pour ménager l'énergie. Le gouvernement du Québec réduit la température du complexe G et son éclairage durant la nuit. Pendant ce temps, au Centre de formation professionnelle, on remplace les fenêtres en pleine saison hivernale, sous des températures extérieures allant parfois à -30 degrés. Est-ce si urgent qu'il soit impossible d'attendre à l'été?

Le PQ convient d'accorder une attention spéciale à la CUQ

Le caucus des députés du Parti québécois de la région de Québec a convenu d'accorder une attention toute spéciale à l'avenir de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), et des différents organismes responsables du développement dans la région de Québec.

Le Bureau d'aménagement des eaux du Québec métropolitain (BAEQM), la Société Inter-Port, la Commission d'aménagement (CACUQ).

M. Bertrand veut bien que le gouvernement se hâte, mais sans précipitation.

Le caucus, explique un communiqué reçu mardi, "considère que la communauté régionale souffre d'une grave absence de leadership et qu'il y a urgence quant à l'avenir des organismes régionaux susceptibles d'assumer ce leadership".

Le président du caucus, M. Jean-François Bertrand, député de Vanier, entend inviter tous les maires à rencontrer le caucus dans la deuxième moitié du mois de janvier. D'ici là, les députés vont analyser les mémoires produits devant la commission parlementaire des Affaires municipales. Ensuite, le caucus désire rencontrer les responsables d'organismes régionaux tels que la Commis-



JOYEUSES FETES

La direction et le personnel veulent vous remercier de votre précieuse encouragement et souhaitent à tous un très Joyeux Noël et une excellente Année.

FERNAND MORISSETTE INC.

4245, BOUL. HAMEL ANCIENNE-LORETTE, QUE. - Tél.: 872-2874

BMR C'EST DU SERVICE DE PERSONNE A PERSONNE!

Pour votre Croisière ou vos Vacances d'hiver dans le Sud

— UN MAILLOT PRESTIGIEUX vous sera nécessaire!



JOLIES BOITES DE FANTAISIE POUR VOS CADEAUX



SEASCAMP

COMBINAISON MAILLOT-MANTEAU

CONÇU SPÉCIALEMENT POUR APRÈS L'ABLATION DU SEIN (mastectomie).

Vous aimerez ce très luxueux ensemble, dont le maillot de lastex satiné (34 à 40) drapé à la taille d'un superbe manteau appareillant, en chiffon de nylon, deux tons de bleu combiné de vert mousse. P.M.L.

Aussi nouvelle variété de modèles

GOTTEX

Créations de Fashion of Israël

Aussi modèles d'une et deux pièces et bikinis

création **JANINE ROBIN** PARIS

Belle variété de jupes appareillantes.

LIVRAISON PARTOUT Québec et banlieue Lévis et banlieue



Plus... 2 heures de Stationnement Gratuit.



Geneviève Morel

Spécialiste corseterie médicale et esthétique
287 est, rue St-Joseph 522-1504

Le digestif

Au Québec, depuis 100 ans, les connaisseurs ont adopté Vichy Célestins parce qu'elle réunit toutes les qualités que l'on recherche dans une eau minérale. Pure, naturellement gazeuse et agréable au goût, elle est désaltérante et facilite la digestion. Seule dans sa classe, Vichy Célestins.

VICHY CÉLESTINS IMPORTÉE DE FRANCE.



monsieur québec

par yves bernier

Un message de Noël "à un ami"

Pour des raisons humanitaires, Marie-André Leclerc, de Lévis, a reçu un appui massif des Québécois depuis son emprisonnement en Inde, il y a cinq mois. A l'occasion de Noël, sa famille a décidé de nous transmettre un poème écrit par elle à l'occasion de la Noël.

"Fasse le ciel que mes paroles te rejoignent pour Noël. J'aurais le goût de te dire tant de chose, j'aurais le goût de tant t'aimer et de te rendre heureux.

Pour Noël, je te voudrais heureux, et je te dis, moi du fond de ma prison de l'Inde, que tu peux l'être... si tu le veux. C'est un cadeau que je t'offre aujourd'hui car je perçois Dieu si intensément et si simplement... dans mon silence! Toi, tu es si pressé, tu n'as pas le temps d'arrêter, d'écouter. Pourtant écoute-moi... une minute; à Noël tuseras heureux pour moi mais d'abord pour toi. Je voudrais tant communier à tes souffrances, vivre tes angoisses... pour oublier... les miennes. Je te dis: 'Oublie-toi, oublie ce qui t'afflige et regarde... regarde bien celle ou celui qui est près de toi, qui vit auprès de toi; regarde-le bien... une fois dans ta vie, dans toute sa dimension, dans son authenticité et donne-lui une minute de vrai bonheur. Oublie sa méchanceté en regardant la tienne, oublie ses mots blessants en te souvenant des tiens et aime-le profondément... toute une minute, en t'aimant d'abord toi-même. Donne-toi une minute de bonheur en le lui offrant. Si tu t'acceptes toi-même avec ton 'MOI', avec ton vrai visage, il te sera facile d'accepter l'autre car, à travers ses défauts, tu y reconnaitras les tiens.

J'aurais tant voulu être là, partageant tes froids, tes tempêtes. Pourtant, je serai là près de toi... à tes côtés, pour toi qui souffres, qui es seul, oublié de tous dans une maison vide et sans chaleur. Je serai là aussi pour toi cloué sur ton lit d'hôpital, délaissé des tiens.

Je ne serai pas seule à Noël... tu seras là avec moi et tu m'offriras ta minute de Bonheur car je t'aurai aimé et accepté... toute une minute... pour de vrai.

Et qui sait si ce spécial de Noël... pour l'autre ne deviendra pas habitude de tous les jours tant il t'aura rendu heureux et comblé... toute une minute.

JOYEUX NOEL MON AMI. HEUREUX NOEL MON FRERE.
Ta petite soeur de l'Inde. New Delhi, 18 novembre 1976.

Disco-restauration

Importante innovation au Loews Le Concorde, Place Montcalm. La clientèle tant de l'hôtel que locale peut désormais utiliser un complexe intégré de discothèque et restauration. Il y a quelque temps, l'hôtel a littéralement "percé un mur" pour relier sa grande salle à manger. Le Boeuf Charolais au Cabaret-disco, salles qui sont voisines. Six jours par semaine, les clients de la disco peuvent manger jusqu'à 3h du matin et les amateurs de la bonne bouffe peuvent traverser à la disco après leur repas. Un bar intime sépare les deux salles et un des panneaux vitrés permet aux clients du Boeuf de manger sans être dérangés par la musique disco, tout en voyant ce qui se passe au cabaret. Dans cette dernière salle, de la musique des 20 dernières années, pas trop forte (on peut converser sans se crier), des diapositives variées sont projetées sur deux écrans géants. Un endroit très agréable pour passer une bonne soirée.

"Secrétaire attaché(e) du député"

Dans la section "318 offres d'emploi" du SOLEIL, de vendredi dernier, une petite annonce libellée "secrétaire attaché(e) du député" a attiré notre attention. Le député péquiste de Ka-

mouraska, M. Léonard Lévesque, se cherchait une ou un secrétaire par la voix des journaux. L'exigence sur la connaissance était évidemment le français et le salaire était de \$10,000. Pas de patronage, pas de favoritisme, un appel public dans l'esprit du programme du parti, quoi!

Pour nos néo-Québécois

Le bureau régional du ministère de l'Immigration québécois est maintenant situé au 890 avenue Lévis, à côté du Centre d'orientation et de formation des immigrants. Plus spacieux, les nouveaux bureaux offrent l'avantage d'être situés à proximité de quartiers à plus forte densité de population. Ainsi, on vise à faciliter l'accès des clients aux nombreux services du ministère.

Ecole des "Ballets Jazz"

Bonne nouvelle pour ceux qui aiment la danse. L'école de la compagnie les "Ballets Jazz" entreprend sa session d'hiver. Pour débutants, intermédiaires et avancés, des cours suivant la méthode de Mme Eva Von Genscy, directrice artistique de la troupe. En plus du ballet jazz, du ballet classique et de la claquette. Pour les tout petits, du pré-jazz et pré-ballet. Inscription, du 28 décembre au 8 janvier, entre 11h et 21h, 777 côté des Glacis: 694-0244.



Un petit Jésus vivant

Le Soleil, André Boucher

Dans les crèches de nos églises on retrouve chaque année le petit Jésus en cire. Pour plus de réalisme, notre photographe André Boucher a substitué son dernier-né Ian-Dominic, 2 mois, à la traditionnelle poupée. L'enfant dormait paisiblement entouré de Marie et Joseph en plâtre.

faits divers et justice

Accusé de sept vols contre l'Etat

Un ancien chef de division de la perception au ministère des Affaires sociales du Québec subira son enquête au Palais de justice de Québec, le 30 mai 1977, sous sept chefs d'accusation de vol pour une somme de \$4,596 et un huitième chef pour avoir frauduleusement omis de rendre compte de sommes perçues.

M. René Cloutier, âgé de 35 ans, de Charlesbourg, a com-

paru en Cour des sessions de la paix et il a plaidé non coupable aux offenses reprochées.

L'acte d'accusation reproche d'avoir volé de l'argent alors qu'il était haut fonctionnaire du ministère des Affaires sociales, soit \$300, le 29 octobre 1971; \$500, le 15 décembre 1972; \$500, le 15 décembre 1973; \$500 le 15 décembre 1974; \$1,996 le 19

juillet 1974; \$400, le 5 décembre 1974 et \$400 le 28 mai 1975.

Par ailleurs, le huitième chef est libellé comme suit: "Entre le 29 octobre 1971 et le 28 mai 1975, René Cloutier alors fonctionnaire, en qualité de chef de division de la perception et devant en vertu des devoirs de sa charge, collecter des sommes d'argent payées en trop et les déposer au crédit du ministè-

re des Affaires sociales, ayant effectivement collecté des sommes d'argent appartenant au ministère des Affaires sociales, a frauduleusement omis de déposer les dites sommes d'argent au crédit du ministère des Affaires sociales".

Les \$20 américains

Deux autres individus, Jean-Pierre Bonelli, 29 ans, de Québec, et Gilles Tessier,

42 ans de Montréal, ont été cités à leur procès, aux Assises du 7 février 1977, pour complot suite à la découverte de faux billets américains, en coupures de \$20, dans une petite imprimerie de Québec le 4 février 1976.

L'enquête s'est instruite hier, devant le juge Anatole Corriveau, siégeant en deuxième division des Sessions de la paix.

Steinberg souhaite à tous un Joyeux Noël!

Dans quelques heures d'ici, ça va carillonner du haut de tous les clochers de la province.

Ca va réveiller d'un bout à l'autre du Québec.

Le ptit Caribou va réchauffer les esprits, la musique enflammer les coeurs, le réveillon remplir les panses.

Tout le monde chez Steinberg vous souhaite le plus beau de tous les Noël.



FAUT PAS QUE J'OUBLIE!
VENDREDI 24 DEC.
FERMETURE À 18H.
LUNDI 27 DEC.
OUVERTURE DÈS 9H

Les locataires d'un immeuble de 30 logements délogés par un incendie

par Lucien LATULIPPE

Quelque 20 locataires d'un immeuble de 30 logements à Sainte-Foy ont été délogés par un incendie, hier soir, alors que le thermomètre marquait plusieurs degrés

sous zéro. La police de Sainte-Foy ne mentionne toutefois aucun blessé.

La maison s'élève au 703, Place Horizon, près du centre commercial du même nom. L'incendie a pris nais-

sance au sous-sol, à la suite d'une défectuosité de la fournaise, semble-t-il.

Les pompiers ont été alertés vers 19h55. Après avoir combattu l'incendie par les fenêtres du sous-sol, certains

ont dû se munir de masque à oxygène afin de pouvoir s'approcher du foyer d'incendie, tellement la fumée était dense.

Dirigés par le lieutenant Gionet et le sergent Leclerc, les sapeurs ont travaillé près de deux heures avant de venir à bout de l'élément destructeur qui s'était infiltré dans l'entresol et ils ont dû pratiquer de nombreuses brèches. Ainsi le logement situé à côté de la chambre à fournaise et celui au-dessus ont-ils subi des dommages élevés.

De nombreux autres logements, une vingtaine en tout, ont été affectés par la fumée. Faut de chauffage et d'électricité, leurs occupants ont dû chercher refuge ailleurs.

Cheminée surchauffée

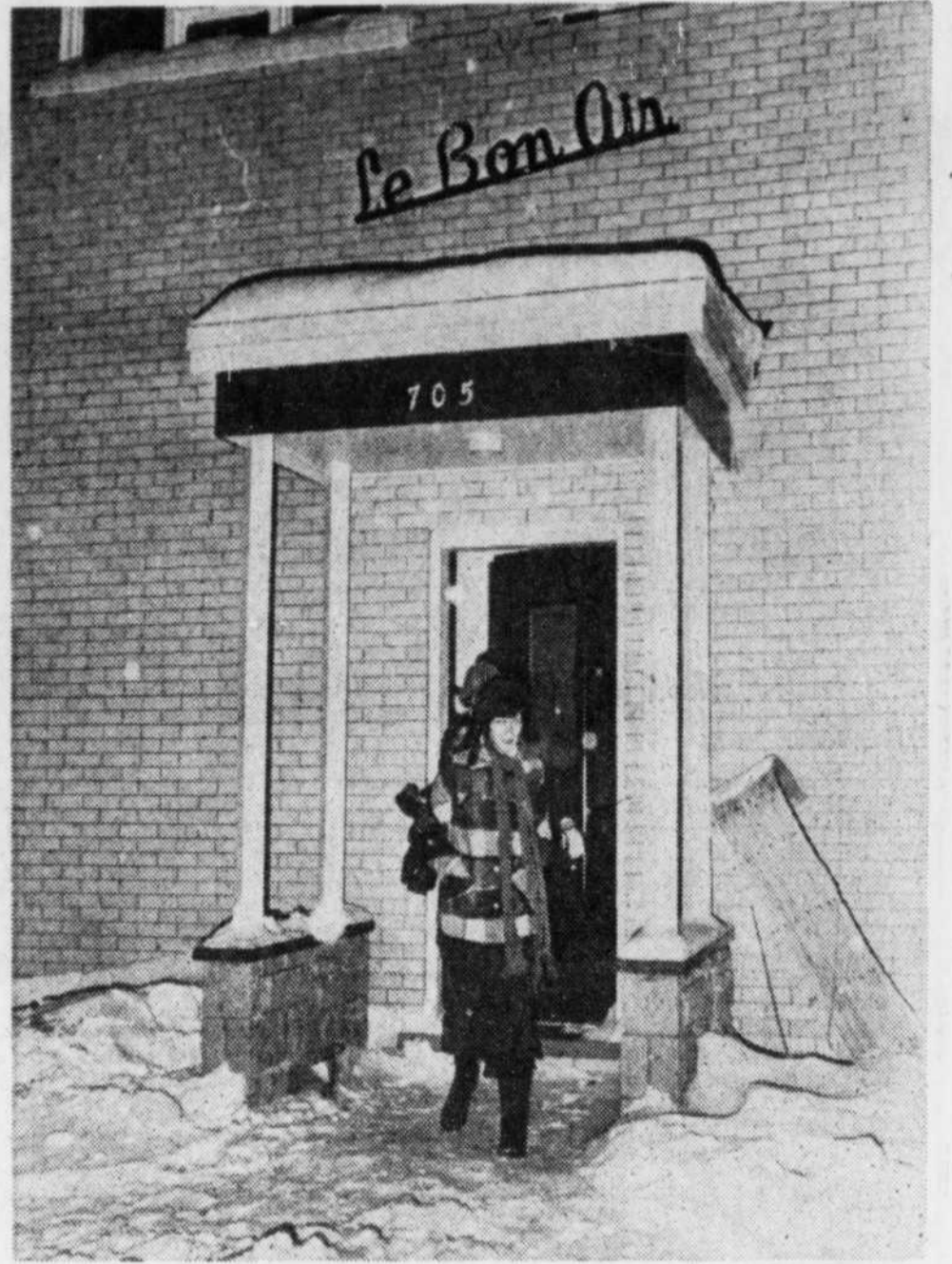
Une maison située au 1346, rue Commerciale, à Saint-

Romuald, et occupée par M. Bernard Samson, a été lourdement endommagée par un incendie provoqué, semble-t-il, par la cheminée qui aurait surchauffé.

Les pompiers de Saint-Romuald ont été alertés vers 11h30, hier, et ils ont travaillé pendant quatre heures. Dirigés par le chef Ferland et le détective Bouchard, ils ont connu bien des difficultés.

La construction remontait à un certain nombre d'années. De chalet, elle avait été rénovée pour être habitable en toute saison. Il y avait du bran de scie dans les planchers et dans les murs.

La police laisse entendre que M. Samson était parvenu, avec un extincteur, à éteindre le feu qui, à son insu, s'était infiltré dans le mur où il a continué à se propager.



Personnes quittant leur appartement, à Sainte-Foy.

Le Soleil, Gilles Lafond

AVIS A NOS LECTEURS

Veillez prendre note que Le Soleil ne sera pas publié

SAMEDI LE 25 DECEMBRE 1976

JOUR DE NOEL

SAMEDI, LE 1er JANVIER 1977

JOUR DE L'AN

et LUNDI LE 3 JANVIER

Les bureaux seront fermés les 24 et 31 décembre et resteront fermés toute la journée les 25 décembre, 1er et 3 janvier.

LE SOLEIL

Emmanuel Ené va en appel

M. Emmanuel Ené et le Comité québécois d'aide et de développement (CQAD) ont décidé d'en appeler du jugement rendu par le juge Jacques Dufour de la cour supérieure, le 6 décembre dernier, dans la cause qui les opposait au SOLEIL et à la journaliste Micheline Drouin, de ce quotidien.

Ce jugement rejetait avec dépens l'action des demandeurs (M. Ené et le CQAD). Il justifiait la teneur des deux articles du SOLEIL sur les dessous de l'appel à la charité lancé par le Comité québécois d'aide et de développement. Les articles avaient été publiés en novembre 1974.

Une toilette ravissante...

De notre salon de la mariée, cette robe en Dacron, ornée d'un plastron relevé de broderies suisses que l'on retrouve aux manches et à la jupe. Tailles: 4 à 16 Prix \$250



LOUSON LTD

275 est, rue St-Joseph, Québec. (entre Dorchester et Caron)

SALAIRE MINIMUM AU 1^{er} JANVIER 1977

ORDONNANCE GÉNÉRALE (No 4)

Les salariés régis par l'ordonnance générale de la Commission du salaire minimum ont droit aux taux suivants:

| | |
|--|---------|
| A) les salariés âgés de moins de 18 ans..... | \$ 2.80 |
| B) les autres salariés..... | \$ 3.00 |

Heures supplémentaires

Lorsqu'un salarié est requis de travailler plus de 45 heures en une semaine, il a droit aux taux horaires suivants:

| | |
|--|---------|
| A) les salariés âgés de moins de 18 ans..... | \$ 4.20 |
| B) les autres salariés..... | \$ 4.50 |

Salariés à pourboire (Hôtellerie)

Exception: les salariés travaillant dans des établissements d'hôtellerie et qui reçoivent habituellement du pourboire ont droit aux taux horaires de:

| | |
|--|---------|
| A) les salariés âgés de moins de 18 ans..... | \$ 2.45 |
| B) les autres salariés..... | \$ 2.65 |

Heures supplémentaires

| | |
|--|---------|
| A) les salariés âgés de moins de 18 ans..... | \$ 3.70 |
| B) les autres salariés..... | \$ 4.00 |

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES (Ordonnance No 9)

| | |
|--|---------|
| A) les salariés affectés à la coupe du bois et payés aux pièces ont droit, par jour de travail établi pour chaque mois civil, à un taux moyen par jour de..... | \$31.50 |
| B) les autres salariés engagés à forfait, les cuisiniers, aides-cuisiniers, les garde-feu: par jour..... | \$27.15 |
| C) les gardiens: par jour..... | \$25.00 |
| D) les autres salariés: l'heure..... | \$ 3.00 |

SCIERIES (Ordonnance No 10)

I— Les salariés rémunérés sur une base fixe de salaire hebdomadaire, mensuel ou annuel et recevant par semaine un salaire d'au moins \$150.00 font exception aux dispositions relatives aux heures supplémentaires.

II— Les salariés régis par cette ordonnance ont droit aux taux minima de salaire suivants, selon leur fonction:

| | |
|--|---------|
| A) les salariés âgés de moins de 18 ans..... | \$ 2.80 |
| B) les cuisiniers, aides-cuisiniers, gardiens: par jour..... | \$25.00 |
| C) les autres salariés: l'heure..... | \$ 3.00 |

TRAVAUX PUBLICS (Ordonnance No 13)

L'annexe A de cette ordonnance est ajustée en concordance avec l'ordonnance générale et les taux minima sont les suivants:

| | | | |
|---|----------|---|----------|
| Bouteleur (avec certificat)..... | \$ 4.66 | Gardien (60 heures)..... | \$ 3.00 |
| Bouteleur avec équipements, conducteur..... | \$ 4.79 | Gardien à la semaine..... | \$151.81 |
| Bouteleur, conducteur à la semaine..... | \$201.85 | Graisseur et huileur..... | \$ 4.14 |
| Charpentier, menuisier..... | \$ 4.92 | Manoœuvre..... | \$ 4.14 |
| Compresseur, conducteur (tous genres) à l'heure..... | \$ 4.77 | Mécanicien 1 ^{re} classe..... | \$ 4.84 |
| Bétonnière malaxeur fixe (voiture) conducteur..... | \$ 4.69 | Mécanicien 2 ^e classe..... | \$ 4.60 |
| Conducteur de camion à l'heure..... | \$ 4.44 | Niveleuse automotrice conducteur..... | \$ 4.79 |
| Conducteur de camion à la semaine..... | \$178.42 | Niveleuse automotrice, conducteur à la semaine..... | \$205.05 |
| Conducteur de véhicules lourds (tous terrains) à l'heure..... | \$ 4.61 | Pelles mécaniques (tous genres) conducteur, pelinette..... | \$ 4.82 |
| Cuisinier (aide) à la semaine..... | \$134.38 | Pelles mécaniques (tous genres), conducteur à la semaine..... | \$202.68 |
| Cuisinier (de 25 à 100 personnes) à la semaine..... | \$154.77 | Signalneur de trafic..... | \$ 4.14 |
| Ferrailleur..... | \$ 4.75 | Soudeur..... | \$ 4.87 |
| Foreur..... | \$ 4.60 | | |

ALIMENTATION (Ordonnance No 14)

Les modifications de concordance à cette ordonnance sur le commerce de détail de l'alimentation établissent les taux horaires suivants:

| | Région I | Région II |
|---------------------------------------|----------|-----------|
| Boucher..... | \$3.72 | \$3.33 |
| Commis aux viandes..... | \$3.19 | \$2.87 |
| Caissier, commis..... | \$2.93 | \$2.74 |
| Autres salariés..... | \$2.74 | \$2.67 |
| Salariés âgés de moins de 18 ans..... | \$2.61 | \$2.54 |

Heures supplémentaires

Lorsqu'un salarié doit travailler plus de 40 heures en une semaine, il a droit aux taux horaires majorés indiqués ci-dessous. Cependant, si dans une semaine, le salarié bénéficie d'un jour chômé payé, il a droit aux taux majorés après 32 heures, ou après 36 heures s'il bénéficie d'un demi-jour chômé payé seulement.

| | Région I | Région II |
|---------------------------------------|----------|-----------|
| Boucher..... | \$5.58 | \$4.99 |
| Commis aux viandes..... | \$4.80 | \$4.30 |
| Caissier, commis..... | \$4.41 | \$4.11 |
| Autres salariés..... | \$4.11 | \$4.02 |
| Salariés âgés de moins de 18 ans..... | \$3.91 | \$3.82 |

NOTE: Toutes les autres dispositions des ordonnances ci-haut mentionnées demeurent en vigueur.

BUREAUX RÉGIONAUX

ALMA, 453 ouest, rue Sacré-Coeur 662-3975
 CAP-DE-LA-MADELEINE, 430, boul. St-Laurent 374-4661
 HAUTERIVE, 625, boul. Laffèche 589-9931
 HULL, 102, rue Montcalm 771-6259
 JONQUIÈRE, 50 est, boul. Harvey 547-6689
 LEVIS, 2 Place Tanguay 833-6194

MATANE, 73, rue Desjardins 562-2010
 MONTRÉAL, 255 est, boul. Crémazie 384-4231
 QUÉBEC, 210 est, boul. Charest 643-4940
 ROUYN-NORANDA, 33 ouest, rue Gamble 762-0867
 SHERBROOKE, 112, rue Wellington 565-0441

Mme Claire Kirland-Casgrain
 Le Président

Paul de la Durantaye
 Le secrétaire général



Gouvernement du Québec
 Commission du salaire minimum

Le cargo Agelos Raphael s'échoue

Le cargo Agelos Raphael paie de malchance. Il s'est échoué à quelque 500 pieds à l'est de la Traverse de Lévis, hier soir, alors qu'il venait de quitter le chantier maritime de Lauzon où il avait subi des réparations à la suite d'une collision avec un autre cargo, le 7 novembre dernier, dans le golfe Saint-Laurent.

Au moment de l'incident d'hier soir, le cargo de 14,000 tonnes était tout sans moteur par des remorqueurs du chantier à destination du hangar 28 dans le port de Québec. Les glaces abondantes et le vent l'ont poussé trop près de la rive sud où il s'est échoué.

Plusieurs remorqueurs ont vainement tenté de le renflouer pendant plusieurs heures. Ils devaient de nouveau tenter leur chance, ce matin, à la faveur de la marée haute de 8h.

Lors de la collision du 7 novembre dernier au large de Mont-Louis, en Gaspésie, l'Agelos Raphael avait eu la proue enfoncée. Il avait dû rebrousser chemin et revenir à Québec.

L'autre cargo était le Rupsa qui a été déclaré irrécupérable par les compagnies d'assurance. Il est dans le port de Québec et M. Néron, de Louiseville, l'a acquis dernièrement. M. Néron avait acheté le Answer du capitaine Herb, l'an dernier.

L'huile a été récupérée

Les 400 barils d'huile qui s'étaient échappés, mercredi dernier, du pétrolier Ungava Transport accosté au quai de la Golden Eagle, à Saint-Romuald, ont été récupérés presque en entier. C'est ce qu'a déclaré au SOLEIL, hier soir, M. Guy Bergeron, un porte-parole de la raffinerie.

Le peu qui reste adhère à des blocs de glace et le nécessaire doit être fait pour le ramasser, ces jours-ci.

Le travail de récupération a été difficile par suite du froid et de la neige. Il a dû s'effectuer à la main. Aucun appareil mécanique n'a pu être utilisé.

Un trottoir en bois a été placé sur la glace pour faciliter la tâche des récupérateurs qui travaillaient avec une pelle et une chaudière.



Honneur au mérite!

Notre confrère Guy Dubé, des Faits divers, a reçu une plaque commémorative de la Sûreté du Québec, pour l'excellence de sa série de textes sur la prévention des accidents. On le voit ici, à droite, recevant sa plaque des mains du lieutenant Marcel Bédard, responsable du service de sécurité routière.

Un carambolage dans la poudrerie fait un mort sur la 20 à Montmagny.

par Lucien LATULIPPE

Un Montréalais qui se rendait passer la fête de Noël chez des parents, en Gaspésie, a perdu la vie, hier, au cours d'un carambolage sur la route 20, près de Montmagny. La poudrerie serait en partie responsable de la tragédie.

La Sûreté du Québec identifie la victime comme étant Roméo Rail, âgé de 49 ans, du 5589 rue Durocher, à Montréal. Mme Rail et ses quatre enfants s'en sont tirés avec un choc nerveux.

La tragédie est survenue, vers 7h30 du matin, entre les sorties 232 et 234 de Montmagny et c'est vers 16h, seulement que la route 20 en direction Est a été ouverte à la circulation.

La SQ de Montmagny précise que deux véhicules se sont heurtés dans la poudrerie et qu'ils se sont immobilisés. M. Rail est arrivé à son tour et il aurait heurté l'un des premiers. Il s'apprêtait à descendre de son véhicule pour aller constater les dégâts lorsqu'un camion-remorque est arrivé et l'a fauché, en arrachant la portière qu'il venait d'ouvrir.

La police ajoute que le lourd véhicule est allé s'immobiliser dans le fossé et qu'il a fallu le décharger afin de pouvoir le remorquer.

Par la suite, quelques autres autos se sont tamponnées à cet endroit, mais il n'y a pas eu de blessés.

Le vent qui soufflait assez

fort, hier, a par ailleurs rendu la circulation difficile sur la route 20 et sur la route 132, entre la Pocatière et Rivière-Ouelle. De nombreux automobilistes ont dû être dépannés par les agents du poste de la Sûreté du Québec et de Saint-Pascal de Kamouraska.

La route 132 a été fermée pendant plusieurs heures. Ce n'est qu'en fin de soirée qu'elle a été rouverte dans ce secteur de Kamouraska. La poudrerie entravait le travail des déblayeurs.

Dans la région de Québec, les routes étaient très glissantes, hier, et de nombreux capotages ont été enregistrés. Personne n'a toutefois été blessé.

Au cours de la soirée, la

neige a cessé dans le Bas du fleuve et sur la Côte-Nord. Les déblayeurs ont pu se mettre à l'oeuvre. Le vent persistait toutefois et la poudrerie réduisait considérablement la visibilité.

Le petit détour de Saint-Fabien de Rimouski, à cause de l'affaissement de terrain, a été fermé pendant plusieurs heures. Celui par Cabano ne devait être ouvert que ce matin.

Encore de la neige
Une précipitation de neige d'environ 5 cm était prévue pour aujourd'hui alors que le thermomètre devait monter à moins huit. Le minimum de la nuit dernière devait être de moins 17.

Un juge refuse de faire de la collection pour les marchands

par Marcel COLLARD

Le ministère de la Justice joue le rôle de percepteur aux frais des contribuables québécois pour ceux qui ont accepté de négocier des chèques sans prudence raisonnable, reprenant sous une autre forme l'ancienne et odieuse coutume d'emprisonner des gens dans l'impossibilité d'acquitter leurs dettes.

"J'ai fini de faire de la collection sous la menace ou par l'ultimatum de payer ou d'aller en prison", a déclaré hier le juge Louis Fortin, de la cour des sessions de la paix. Au Palais de justice de Québec, appelé à prononcer sa sentence contre un individu accusé de fraudes, au moyen de chèques pour une somme d'environ \$160, le juge Fortin a lancé: "J'en veux plus de ces causes."

"Les marchands acceptent des chèques de n'importe qui; qu'ils aillent à la cour des petites créances. Avant, ils payaient des agences de collection pour se faire rembourser. Les peines d'emprisonnement pour dettes étaient jugées amonales et la coutume revient sous une autre forme."

"Aujourd'hui, apoursuivre le juge, ils envoient leurs comptes au ministère de la Justice qui doit faire les frais de la perception."

Dans sa sentence, le juge, malgré qu'on l'ait informé que le prévenu avait été trouvé coupable dans une autre division pour des of-

fenses analogues, a dit qu'il n'imposerait pas une sentence de prison. L'individu fut donc condamné à \$20 d'amende sur chacun des six chefs d'accusation, en plus de l'obligation de rembourser le montant des chèques.

Université Laval

ÉLECTION DU RECTEUR
AVIS

A la séance spéciale du 20 décembre 1976, le Conseil de l'Université Laval a décidé de modifier les Statuts de l'Université Laval en adoptant un article 203 qui prolonge le mandat du recteur et le fait se terminer le 2 mai 1977. En conséquence, les décisions prises par le Conseil le 17 novembre et le 9 décembre 1976 touchant la tenue de l'élection au poste de recteur et les nominations du président, des scrutateurs et de leurs substitués, doivent être considérées comme nulles et non avenues. Ainsi, la procédure engagée le 14 décembre 1976 pour l'élection du recteur prend fin immédiatement.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
LOUIS-MARIE BABINEAU
Cité universitaire, Québec

À LA BASTILLE
coin Ste-Ursule et Ste-Genève

SA CARTE GASTRONOMIQUE
SA TABLE D'HÔTE
SES PETITS PLATS DE NOËL

UN REVEILLON QUI VOUS REMPLISSERA
694-1111
LES RÉSERVATIONS

CHALET DU Parc Mont-Tourbillon
LAC-BEAUPOURT

Salle du Foyer
Menus du temps des Fêtes

| | | |
|--|--|--|
| <p>25 décembre 1976</p> <p>SOUPER DE NOËL</p> <p>Buffet Gastronomique chaud et froid</p> <p>Plats de Résistance: Rosbit / Boeuf et Rognons</p> <p>Musique continuelle de 17h.30 à 21h.30</p> <p style="text-align: center;">\$12</p> <p>(taxe et service en sus) Demi-tarif pour enfants de 12 ans et moins</p> | <p>31 décembre 1976</p> <p>REVEILLON DE LA ST-SYLVESTRE</p> <p style="text-align: center;">\$25 / couple incluant taxe et service</p> <p>SOIREE de Danse APERITIF BUFFET chaud et froid servi à 1h. a.m. de 21h. à 3h. a.m. (serpentins, mirlitons, chapeaux)</p> | <p>1er janvier 1977</p> <p>SOUPER DU 1er DE L'AN</p> <p>Buffet gastronomique chaud et froid</p> <p>Plats de résistance: Filet de Boeuf / Jambon au Porto</p> <p>Musique continuelle de 17h.30 à 21h.30</p> <p style="text-align: center;">\$12</p> <p>(taxe et service en sus) Demi-tarif pour enfants de 12 ans et moins</p> |
|--|--|--|

Pour informations et réservations: 849-4418

N.B.: Notre centre de ski de fond demeure en opération pour la période des Fêtes

DISCO & BAR!

TOUS LES SOIRS

Plaza Laval

BAZAR CUMULUS
DEPUIS 1976

Ensemble à fondue

16.49

ustensiles en bois **55¢** chaque

couches en verre

4.79 à 13.79

1106 rue St-Jean (Vieux) Québec 418-694-1818

Pour un Noël tout blanc

Crème de Menthe Blanche DeKuyper

DeKuyper
CRÈME de MENTHE LIQUEUR
75 ml (2.6 fl. oz.)

la consommation

Quelques bons "trucs" pour éloigner les cambrioleurs

par Guy DUBE

Le temps des Fêtes est une période propice aux cambrioleurs spécialisés dans les vols de résidences.

Eux aussi ont besoin d'argent. Eux aussi veulent fêter "à leur façon". Et ils surveillent depuis un certain temps les maisons susceptibles d'être inoccupées entre Noël et le Jour de l'an. Ils surveillent peut-être votre résidence,

sans que vous ne le sachiez, sans que vous puissiez vous en apercevoir.

Au cours des 10 premiers mois de 1976, 82,000 résidences du Québec ont été "visitées" par des cambrioleurs. Dans plusieurs cas, le vol était accompagné d'actes de vandalisme.

Ce ne doit certainement pas être plaisant de rentrer chez soi "les portes battant

au vent", une fenêtre brisée, la maison vide de son contenu ou de ses pièces de valeur, ou les tuyaux gelés par le froid.

Le caricaturiste Raoul Hunter du SOLEIL, propose de coller des photos "de circonstance" aux fenêtres pour faire peur aux voleurs.

De mon côté, je vous conseille d'y laisser un chien "bête et méchant", légè-

ment affamé (des biscuits secs et de l'eau pour deux ou trois jours).

Enfin, la Sûreté du Québec a 15 suggestions pertinentes à la prévention des vols:

1 - Verrouiller portes et fenêtres. Vérifier portes arrière et remises. 30 pour 100 des cambriolages sont imputables au fait que les portes étaient mal verrouillées. Dans ces cas, les cambriolages se produisent en majorité entre 7h et 20h.

2 - Annuler toute livraison quotidienne.

3 - Ne garder, à la maison, aucune somme d'argent ou valeur négociable.

4 - Laisser une lumière allumée à l'intérieur et à l'extérieur de votre domicile. Il existe des appareils peu coûteux qui allument les lumières à la tombée du jour pour les fermer au lever.

5 - Garder rideaux et stores dans leur position normale.

6 - Les boîtes aux lettres, les dessous de tapis et la bordure supérieure des ca-

dres de portes sont des cachettes bien connues des rôdeurs pour trouver les clés de votre demeure.

7 - Faire effectuer le déneigement de votre entrée. Un terrain mal entretenu indique l'absence de son propriétaire.

8 - Si vos articles de valeur ne sont pas identifiables, on vous suggère fortement d'y graver, à l'aide d'un burin électrique que vous pouvez emprunter au poste de police le plus près de chez vous, votre numéro de permis

de conduire ou d'assurance sociale: téléviseurs, meubles, stéréo, appareils électriques, etc.

9 - Garder les objets de valeur en lieu sûr.

10 - Ne laisser trainer aucun objet qui attire la convoitise des rôdeurs ou qui pourrait les aider à commettre un délit.

11 - Dans les endroits isolés, on recommande qu'un voisin ou un ami puisse vous rejoindre ou signaler toute

anomalie, que ce soit une effraction ou un dégât.

12 - Les serrures de votre demeure sont-elles adéquates

13 - Observer et rapporter toute personne ou véhicule suspects.

14 - Il est préférable de donner l'impression que votre demeure est habitée.

15 - Ne laisser aucune note pour informer que vous allez vous absenter ou que vous êtes absent.



Une douleur à la poitrine peut bien être le signe d'une crise cardiaque

NEW YORK (NYTNS) — L'American Heart Association recommande à quiconque éprouve une douleur à la poitrine qui dure plus de deux minutes de se rendre à l'hôpital immédiatement. Une fois là, le patient doit être traité, comme s'il avait eu une crise cardiaque, jusqu'à preuve du contraire.

Des études comportant des centaines de personnes qui ont été victimes de crises ont révélé qu'il s'écoule en moyenne quatre ou cinq heures entre l'apparition des symptômes et l'arrivée du patient à l'hôpital. Ce délai est considéré comme responsable de la mort de plus de 100,000 personnes, chaque année.

Une crise cardiaque sur cinq ne connaît pas le bon diagnostic et des milliers de personnes continuent à vaquer à leurs occupations avec un coeur avarié et ne le savent pas. Ces infarctus, appelés "silencieux", sont ignorés, parce qu'ils causent peu de douleurs ou n'en produisent pas du tout ou que l'électrocardiogramme ne marque que peu ou pas du tout de modifications.

Une enquête a révélé que plus de 90 pour cent des patients ont alors pris un remède de fortune à la mai-

son, depuis les Tums jusqu'au whisky, et la moitié ont en fait augmenté leur activité physique quelque temps après les symptômes.

La douleur bénigne

Entre 70 et 90 pour cent des patients ont des douleurs à la poitrine d'une intensité suffisante pour faire cesser cette activité, mais contrairement à ce qu'on croit, une crise cardiaque ne produit pas habituellement cette douleur lancinante qui coupe la respiration, ou cette impression de coup de poignard. Beaucoup de malades prennent souvent ces symptômes pour une indigestion, en raison des nausées ou le reste. La réponse la plus commune à cette douleur est la recherche d'un antacide.

Selon le docteur Thomas P. Hackett, du Massachusetts General Hospital, le malade se dit généralement "qu'il est impossible qu'une telle chose lui arrive". Ou encore il veut pas "causer de l'embarras" ou sortir le médecin du lit. Il soutient qu'il n'est pas suffisant d'enseigner aux gens les symptômes d'une attaque pour les empêcher de la nier. Une personne qui se rend compte qu'elle en est la victime a le sentiment d'un désastre imminent, ce qui la pousse à nier. Selon lui, "la

dénégation d'un péril est la réponse la plus répandue au danger". Mais il a ajouté

qu'il peut être possible de renverser cette tendance en le disant aux gens dont on

sait qu'ils nieront leur maladie et qui s'en prendront à d'autres organes.

JOURS DE FERMETURE PÉRIODE DES FÊTES

LES ÉTABLISSEMENTS DES MARCHANDS D'AUTOMOBILES DE QUÉBEC INC.

Tous les établissements des marchands d'automobiles du Québec Métropolitain, du comté de Lévis et de la Côte de Beaupré seront fermés du 24 au 27 décembre inclusivement, du 31 décembre à compter de 17 heures jusqu'au 3 janvier inclusivement. Les marchands d'automobiles vous souhaitent une heureuse période des fêtes et une excellente année 1977.



LE GRAND SEC D'ORLÉANS, C'EST TOUTE UNE HISTOIRE...

Le cidre du Grand Sec d'Orléans, c'est toute une histoire... une histoire qui remonte jusque vers 1688, alors que l'ancêtre du Grand Sec fabriquait le premier cidre québécois dans sa cave, à Ste-Famille de l'Île d'Orléans.

Dans ce temps là, il n'appelait pas encore son cidre le Grand Sec d'Orléans, mais avec ses meilleures pommes et tous ses soins, il savait déjà lui donner ce petit goût unique qui en a fait le vrai cidre de chez nous.

Et c'est ce goût qu'on retrouve aujourd'hui dans le Grand Sec d'Orléans, parce qu'il est toujours fait avec cette ancienne recette d'un fabricant hors-la-

loi, une recette qu'on a mis des années à perfectionner! Ce n'est pas pour rien qu'il est si populaire et qu'on l'apprécie tout aussi bien nature, sur glace, avec un jus de fruit ou une boisson gazeuse.

Le Grand Sec d'Orléans, c'est un petit goût qu'on découvre en le dégustant... Essayez-le! Bon comme ça, c'est quasiment pas permis!

Pour obtenir nos recettes et l'histoire du Grand Sec, écrivez-nous à: Cidrobec Case postale 40 Rougemont, P.Q. JOL 1M0



LE GRAND SEC D'ORLÉANS BON COMME C'EST PAS PERMIS!

VRAIES AUBAINES

ATTENTION, tous ces recouvrements sont de première qualité.



Modern Plywood est maintenant dépositaire de tapis, prélat, tuiles à plancher, céramique, marqueterie.

CHOIX COMPLET EXEMPLES:

| | | | |
|---|-------------|--|-------------|
| TAPIS OZITE | \$2.09 v.a. | CERAMIQUE | .49 p.a. |
| TAPIS OZITE endos caoutchouté | \$2.70 v.a. | TAPIS DE CUISINE 100% nylon, Grand choix | \$4.95 v.a. |
| PRELART surface vinyle | \$1.20 v.a. | PRELART Cushionfloor | \$3.20 v.a. |
| PRELART sans cirage | \$2.49 v.a. | TAPIS Candy Catalogne | \$3.95 v.a. |
| TUILES A PLANCHER vinylonique 12" x 12" précolées | .25 ch. | NOUVEAU prélat Tredway Armstrong | \$7.95 v.a. |

AUTRES SPECIAUX EN MAGASIN

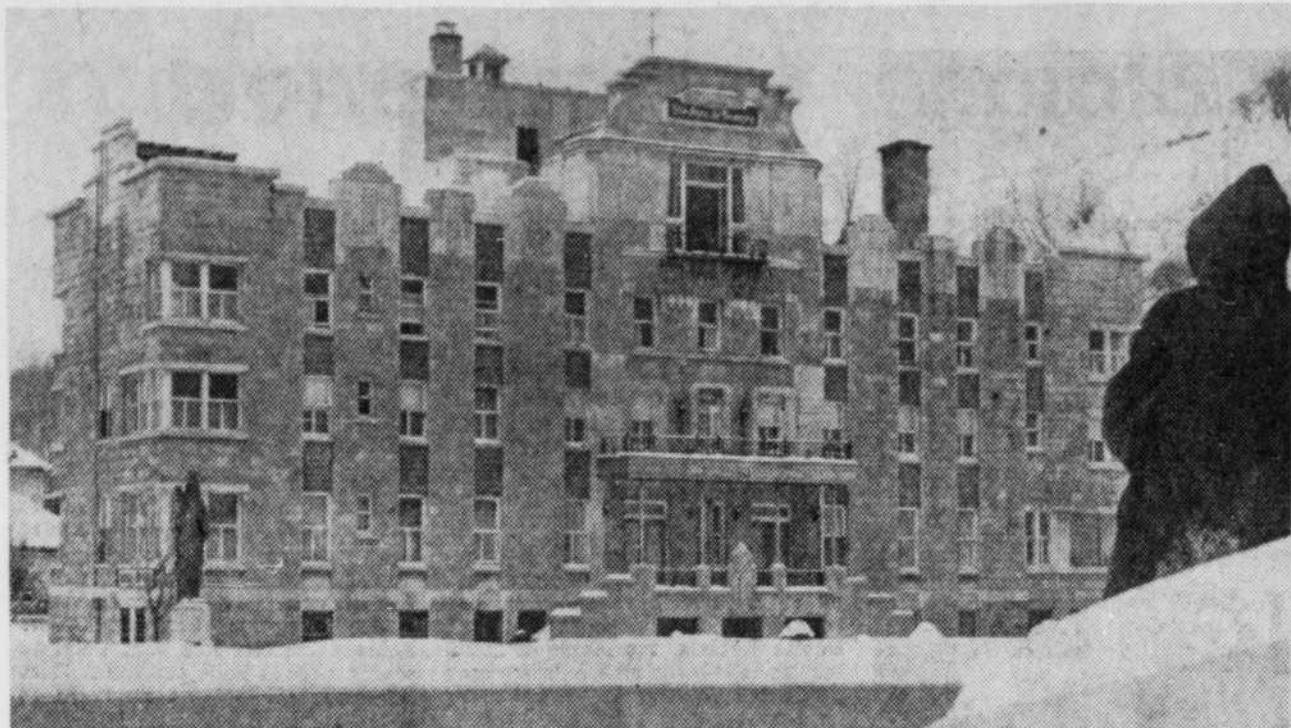
MODERN PLYWOOD LTD.

1255, Courcellette - Val-Bélair - Tél.: 842-1911

• Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir



Recyclage pour l'hôpital de Sainte-Anne-de-Beaupré



L'hôpital de Sainte-Anne de Beaupré: une partie importante de l'espace devient un CLSC.

par Ghislaine RHEAULT

L'hôpital de Sainte-Anne-de-Beaupré devra se recycler.

Ce petit hôpital de 49 lits auquel sont rattachés neuf médecins omnipraticiens deviendra éventuellement un hôpital pour malades chroniques d'environ 30 lits. Une partie importante de l'espace servira à l'établissement d'un CLSC.

Si les termes d'un tel changement ne sont pas encore inscrits dans un plan d'organisation, le principe vient toutefois d'être accepté par la direction de cet hôpital, après trois années de résistance farouche.

Le "tube de gaz"

Ce sont les restrictions imposées à l'hôpital par le ministère qui auront finalement eu raison de la résistance de l'hôpital, comme le laissait entendre cette semaine le directeur de l'établissement, M. Robert Beaulé.

Trois années, au cours desquelles le ministère avait "le pied sur le tube de gaz", comme le disait M. Beaulé. Toutes les demandes en équipement, pour l'obstétrique, la chirurgie, ont

été bloquées au ministère. On a également refusé de remplacer une machine à développer les films.

Au cours des derniers mois, l'hôpital a également ressenti les effets des coupures budgétaires imposées sous le régime de M. Forget. Tant et si bien qu'il fonctionne actuellement à 60% de sa capacité.

Ce revirement ouvre désormais la porte à l'implantation d'un CLSC promis depuis belle lurette, mais qui n'avait pu être réalisé.

Les courts-circuits

Ce petit hôpital n'est pas le seul dans la région immédiate qui ait offert des résistances aux changements voulus par le ministère et par le Conseil régional de la santé et des services sociaux.

Un cas également connu, qui n'est pas encore réglé, concerne le petit hôpital de Charny, jugé désuet et incompatible avec les politiques du ministère, en raison de sa proximité avec les villes de Lévis et de Québec.

Or, tout comme pour Sainte-Anne-de-Beaupré, on envisage de modifier

la vocation de cet hôpital pour en faire un CLSC.

Dans les deux cas, l'évolution de ces dossiers a donné lieu à des courts-circuits dans les communications, entre les diverses directions du ministère des Affaires sociales qui ne se parlent pas assez, semble-t-il.

A Sainte-Anne-de-Beaupré, par exemple, la direction de la planification, en liaison avec le CRSSS, décidait de faire de ce petit hôpital un centre hospitalier de soins prolongés auquel serait rattaché un CLSC. Pendant ce temps, la direction de la programmation des CLSC au ministère engageait des pourparlers pour établir un CLSC en face de l'hôpital de Sainte-Anne-de-Beaupré, dans un autre édifice.

Une fois les contacts rétablis entre ces deux directions, par l'intermédiaire du CRSSS, on a finalement opté pour le changement de vocation de l'hôpital de Sainte-Anne-de-Beaupré et pour l'utilisation de la bâtisse existante pour l'implantation de ce nouveau CLSC.

Répétition d'une vente Pollack

Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

Pour messieurs chemises sport de la collection "Aristocrat" à **1/2 Prix**

Pollack vous offre plus de 1.200 chemises de première qualité, à prix d'aubaine! En tricot extensible, 100% polyester lavable à la machine. De confection impeccable, assurant un ajustement parfait et une longue durée. Choix d'imprimés aux couleurs d'automne. Tailles P-M-G-T.G. Aussi autres modèles non illustrés.

Rég. 18.00

SPECIAL

8⁹⁹

MERCERIE POUR HOMMES
(Rayon 620). Mail St-Roch,
rez-de-chaussée; Lévis,
étage supérieur.



STATIONNEMENT GRATUIT
avec tout achat
de \$2.00 et plus.